

Numéro Spécial

BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DES INSTITUTEURS  
PROFESSEURS  
DES ECOLES ET  
P.E.G.C. DES  
HAUTS-DE-SEINE

# Dossier

# Laïcité



SNUIPP92

As

**colloque départemental : Laïcité état des lieux et avenir.**

Organisé par le SNUIPP92 le 15 mai 2000 à l'IUFM d'Antony

**Jacqueline COSTA-LASCOUX**  
est Directeur de recherche au CNRS, au centre d'études de la vie politique française. Membre du Haut conseil de la population, expert auprès du Conseil de l'Europe, rapporteur pour la Commission nationale consultative des droits de l'homme.



Jacqueline Costa-Lascoux

On a eu à réfléchir sur la question de la laïcité dans le cadre aussi de l'éducation civique.

Et comme je travaille à Argenteuil, à Gennevilliers au quartier du Luth, à Billancourt, après avoir travaillé en Seine St Denis dans les zones violentes, à Vitrolles, à Marseille, on a aujourd'hui tous les indicateurs qui montrent que les choses vont se redévelopper dans le sens des revendications identitaires et religieuses et sous forme violente, avec un travail très organisé de mouvements qui sont d'ailleurs assez divers.

Ce qui rend aussi les choses difficiles, c'est qu'il n'y a pas d'interlocuteurs faciles à identifier.

Ce qui me semble très important de dire tout de suite, c'est que ça n'est pas qu'une affaire religieuse, il y a des aspects identitaires très forts, et des oppositions à un certain type de vie en démocratie.

Aujourd'hui l'offensive va bien au-delà de la laïcité. Ça montre d'ailleurs à quel point la laïcité est tout à fait liée à la conception que nous avons de la démocratie et de

la façon dont on a envie de la construire.

Il est clair que cette idée que la culture scolaire, c'est la culture des phases de crêt avec une ethnicisation de la culture en disant « ça n'est pas la nôtre, on n'en veut pas, c'est une culture institutionnelle, c'est la culture des flics, des professeurs, c'est la culture des chauffeurs de bus, etc... ça n'est pas la nôtre, ça va à l'encontre de notre identité et de toute façon, dans notre identité il y a aussi la religion » Mais la religion pouvant couvrir beaucoup d'autres choses.

Derrière ces revendications, il y a des situations extrêmement difficiles, vous avez pu le voir, de personnes qui revendiquent la religion, en ignorant complètement d'ailleurs les dogmes ou les pratiques de leur religion. Par exemple, il est aberrant qu'une jeune fille de 8 ans porte le foulard, c'est une erreur théologique. On nous fait gober n'importe quoi au nom du foulard, et on nous parle de religion alors que tout simplement on a des pratiques d'oppression des filles dans certains milieux familiaux car une jeune fille qui n'est pas pubère n'a pas à porter le foulard.

### DEVOIR DE MÉMOIRE

J'aimerais vous parler un petit peu des indicateurs qui montrent qu'il faut vraiment arriver à ce que j'appelle le devoir de mémoire sur l'histoire de la laïcité.

C'est un vrai devoir pour lutter contre toutes les formes d'ignorance, y compris la nôtre, concernant l'histoire de la laïcité; son histoire, ça veut dire aussi sa signification et ça veut dire aussi ses méthodes. Car la laïcité, ce n'est pas seulement une philosophie, c'est aussi toute une série de solutions juridiques et institutionnelles, une méthode de pensée et d'action.

Et il n'y a pas de formation sur la laïcité.

### Sous le signe de l'ignorance.

Ignorance de la signification et de l'histoire de la laïcité. Je vais partir de quelques ignorances les plus courantes aujourd'hui, avec quelques précisions historiques pour montrer à quel point, comme

tout grand concept du politique, la laïcité est évidemment évolutive dans la façon dont elle répond aux problèmes de société et dont elle participe au développement de la démocratie. On pourra parler de ce qui se passe dans les pays européens et aussi les débats actuellement aux États Unis et au Canada sur la question de la relation du phénomène religieux et identitaire avec le politique. Et comment ça se traduit dans la question éducative. Une enquête du Ministère de l'Éducation Nationale, sur les connaissances civiques des élèves, montre que l'un des termes qui est absolument inconnu pour 2/3 des élèves, c'est le mot « laïcité ».

Et sur le tiers restant, la grande majorité fait le contresens : laïcité, c'est ne pas croire en Dieu; la laïcité c'est ne pas être musulman; la laïcité c'est être obligé de ne pas dire qu'on est catholique ou musulman. Constat : chez nos élèves de troisième et du lycée, le mot laïcité est inconnu pour les 2/3, et pour le tiers restant presque tous ne le comprennent pas.

### Véritable faille de l'école ou de l'ensemble du système quand même!

Il est vrai que nos contemporains adultes, instruits actuellement sont dans une ambiguïté totale concernant la laïcité.

### LAÏCITÉ CE QU'ON EN DIT

Laïcité pur produit français?

La phrase la plus courante : « la laïcité, c'est un mot intraduisible. C'est un produit de l'histoire de France inexportable. »

C'est navrant.

Le mot laïcité n'est pas français, il vient du grec *laïos*, *laïkos*. Depuis le moyen âge, dans toute la chrétienté, on a parlé des clercs et des laïcs.

Ce n'est pas le mot qui fait problème. C'est le concept politique de la laïcité tel que nous l'avons construit en France. C'est un terme grec qui est utilisé dans d'autres langues, mais pas forcément tout à fait dans le même sens que nous. En tout cas le terme lui-même n'est pas français. Et ce qui est très intéressant, c'est son origine, c'est *laïos* en grec. Il y a trois façons de définir le peuple dans la langue grecque ancienne :

-*Laïos* : c'est le peuple qui n'est pas le peuple des initiés au sens religieux, donc celui qui n'a pas l'instruction, l'initiation.

-*démós* : c'est le peuple démocratique des citoyens qui votent, les citoyens de l'agora.

-*éthnos* : c'est le peuple ethnique. Donc l'origine est là.

La laïcité a couru pendant toute la chrétienté. Simplement politiquement, dans un pays comme la France, en construisant la relation du religieux et du politique dans le sens d'une autonomie croissante du politique vis à vis du religieux, du politique qui ne cherche plus sa légitimité dans **un dieu, une fol, une loi**, qui ira jusqu'à la séparation du politique et du religieux, nous avons retrouvé le terme « laïcité » en tant que substantif et non pas seulement adjectif laïc et clerc à la fin du XIX siècle parce qu'on a construit le concept politique.

Mais vous avez le même phénomène avec le terme citoyenneté. Le terme citoyenneté de *civitas* est connu dans toutes les langues de l'Europe occidentale, mais par exemple jamais un Allemand n'arrivera à sortir le mot *citoyenneté*, parce que politiquement, ou il est *Bürgerlichkeit* c'est à dire une citoyenneté locale, ou dans la *Stattgerbikkait* c'est à dire la nationalité par rapport à l'état. Ils distinguent les deux. Nous non pour des raisons historiques. Ça n'est pas donc le mot qui fait problème, c'est le concept politique.

Et tous les concepts politiques sont des produits de l'histoire.

On ne va pas dire que la démocratie américaine est seulement américaine, liée à l'indépendance des États-Unis, c'est une conception de la démocratie, mais ce n'est pas pour ça qu'on va dire qu'on ne comprend pas le mot démocratie.

**Le mot laïcité n'est non seulement pas un mot intraduisible, mais c'est un mot qui renvoie à toute la réflexion sur la relation au pouvoir politique et à la notion de définition du peuple.**

**Alors le caractère purement français c'est ignorer complètement les débats que nous avons actuellement au plan européen.** Le Portugal a adopté le principe de la séparation des églises et de l'état, la Suède depuis le 1/1/00 a adopté un principe de séparation

de l'église Luthérienne et de l'état. Nous avons en Espagne et en Italie un système qui n'est pas la laïcité au sens où nous l'entendons mais qui est une séparation progressive avec simplement une référence faite à des religions qui historiquement correspondent à un patrimoine fort, le Catholicisme.

Et les débats au Conseil de l'Europe actuellement sur la laïcité rejoignent ceux que nous avons aux Etats-Unis et au Canada sur le fait qu'il faut aller vers une autonomie de plus en plus grande du politique à l'égard de la religion pour que les appartenances religieuses soient des appartenances parmi d'autres respectées au nom du pluralisme démocratique, mais en aucun cas n'interfèrent sur les institutions politiques.

Alors ça suffit de créer des culpabilités à l'égard des Français.

C'est très intéressant de relever qui sont les gens qui nous font le coup de la laïcité française inexportable. Ce sont en général ceux aussi qui se crispent sur un modèle républicain sans voir que la République, bonne fille, a accueilli beaucoup de choses. Pires et meilleures, parce que c'est un régime politique et que la République n'est pas toujours démocratique. Bref ces débats, ce sont des débats de fond, il ne faut surtout pas se laisser enfermer dans ces espèces d'a priori qui se veulent des jugements de valeur assez absurdes d'ailleurs, parce que, entre nous, l'histoire des idées ne s'arrête pas à l'hexagone.

### Laïcité face au catholicisme

Alors autre erreur tout à fait caractéristique, c'est de dire que la laïcité ne s'est construite que par rapport au Catholicisme, parce qu'elle s'est construite dans la relation très conflictuelle des cléricaux et des anticléricaux, et ça c'est vrai historiquement, le cléricisme et l'anticléricisme ça été une lutte d'une virulence et d'une violence extrêmes. Il faut reprendre les termes, y compris les encycliques. Il faut voir avec quelle violence la question de la laïcité a été traitée par l'église catholique. Certes, mais les protestants, les juifs, les agnostiques...

Nous avons un formidable débat d'idées qui ne s'arrête pas seule-

ment à la question du Catholicisme. On en déduit que l'Islam serait discriminée par la laïcité.

### Mais il n'y a rien qui fasse à l'Islam une part spécifique.

Dans les textes, dans la philosophie de la laïcité, l'Islam est une religion comme d'autres religions.

Simplement, l'Islam ne se présente pas avec les mêmes revendications que d'autres religions. C'est parce que c'est un « nouveau culte. » Certes on ne va pas raser les églises parce que, historiquement, c'est la religion catholique qui a construit beaucoup d'églises. On ne va pas raser la synagogue de Carpentras sous prétexte qu'elle a été construite avant la loi de 1905. Et qu'on considère cela comme un patrimoine historique.

Entre nous d'ailleurs, quand on rénove avec les frais du contribuable parisien la grande mosquée de Paris, et ça a coûté très cher, tout le monde était content. C'est un magnifique bâtiment qui fait partie de notre patrimoine, et j'entends bien patrimoine partagé, patrimoine commun.

Savez-vous que nous avons l'Union des Bouddhistes de France?

L'Union des Bouddhistes de France avec les associations culturelles, a construit plusieurs centaines de pagodes, avec l'argent des fidèles, avec toutes les autorisations nécessaires. Nous avons des monastères, des enseignements de bouddhisme, des aumôniers et des carrés dans les cimetières. Nous avons d'ailleurs des choses très intéressantes, les bouddhistes sont remarquables dans le travail qu'ils font avec les élèves dans les sites de violence pour parler de la maîtrise du corps, et du retour sur soi, et du travail sur soi.

Vous n'avez pas entendu parler de cela?

Il y a un demi million de personnes actuellement qui se réclament du Bouddhisme en France. Et ça représente 1 milliard de fidèles dans le monde. La même chose que l'Islam. C'est un nouveau culte. La loi de 1905 n'a absolument pas été prévue pour le Bouddhisme.

Pourquoi est-ce que ça n'a pas fait problème?

Donc ne renvoyons pas à la laïcité des problèmes qui sont des problèmes politiques, des problèmes sociologiques.

Qu'il y ait des problèmes de racisme, oui, mais qu'on les traite comme des problèmes de racisme, pas comme des problèmes de laïcité. Je ne sais pas pourquoi tant de gens se sont culpabilisés sur la laïcité.

Quand nous avons par exemple des phénomènes de discrimination évidents, on les traite comme tels. Qu'il y ait des revendications de toutes sortes, oui. Mais ne mettons pas sur le dos de la laïcité ce qui ne ressort pas de la laïcité.

Autre erreur : C'est précisément donc de dire que finalement la laïcité est beaucoup trop restrictive, n'a pas su évoluer et parce qu'elle renvoie le religieux dans la sphère privée. Quelle absurdité!

Mais alors dites-moi : pourquoi y aurait-il toutes ces bibliothèques, cette jurisprudence, ces législations, décrets, règlements qui concernent toute l'expression publique du religieux? Des sonneries de cloche aux pèlerinages, processions, les cimetières communaux, les aumôneries, les problèmes d'abattage rituel dans nos abattoirs municipaux, ce sont des bibliothèques entières.

Alors pourquoi cet aveuglement sur la laïcité? Pourquoi dire des choses aussi fausses? On l'a bien vu d'ailleurs au moment des JMJ. Un pays laïc, c'est aussi un pays où il peut y avoir de très grandes manifestations religieuses dans l'espace public avec la protection du service d'ordre républicain. Au Bourget, il y a eu plusieurs dizaines de milliers de musulmans qui comme tous les ans sont réunis, pour la majorité intégristes, avec des femmes qui entrent d'un côté, les hommes de l'autre, les femmes en tchador, etc... Au Bourget, au même endroit où d'ailleurs Le Pen tient tous les ans un meeting.

**Donc un mot intraduisible, un produit purement français, inexportable, une philosophie et des règles qui discriminent l'Islam, qui renverrait la religion uniquement dans le privé, tout cela est juridiquement, politiquement, philosophiquement faux.**

### Un peu d'histoire

Mais alors pourquoi en est-on arrivé là? Et c'est bien toute la question. Il y a l'ignorance, c'est un peu

comme les droits de l'homme, on leur fait dire n'importe quoi, parce qu'au fond, si on était clair sur ce que ça représente, ça changerait beaucoup de nos pratiques et ça nous obligerait peut-être aussi bien dans nos lois, dans nos institutions que dans notre façon d'être, d'accepter beaucoup de changements. Nous sommes dans le pays qui pendant des siècles a été régi par un dieu, une foi, une loi, ou bien un dieu, un roi, une loi. Vous avez plusieurs expressions pour dire que le pouvoir politique était lié à la légitimité religieuse. Comme c'était une religion où il y avait une papauté, on a eu la longue période de la sécularisation progressive par la lutte contre la papauté.

Des religions minoritaires ont été persécutées, parfois reconnues, à nouveau persécutées, notamment les Protestants et les Juifs. La première expression de concitoyenneté, on la trouve dans **l'Édit de Nantes** : arriver à reconnaître les



Protestants comme étant des concitoyens. Ça a été l'un des premiers pas vers la reconnaissance d'une certaine pluralité, mais aussi d'une reconnaissance officielle. Ça n'a pas duré très longtemps parce qu'il y a eu la révocation de l'Édit de Nantes. On reprendra la philosophie avec les édits de tolérance à la veille de la Révolution Française. Entre temps, il y aura eu la philosophie des lumières et le travail des philosophes anglais sur la notion de tolérance.

Donc il y a ce long mouvement de sécularisation, de distanciation du politique. Mais la première grande coupure, et là où la laïcité trouve sa source, c'est dans la Révolution Française, dans les écrits de Condorcet aussi où on fait la dissociation entre le peuple souverain et une légitimité politique dépendante d'une légitimité religieuse.

À partir de la souveraineté du peuple, d'une souveraineté qui per-

met une représentation élective sur la notion de citoyenneté et avec la notion des Droits de l'Homme et du Citoyen, on passe de la notion de tolérance à une notion de citoyenneté. Ce qui est très important dans l'histoire de France par rapport aux pays anglo-saxons, c'est qu'on ne s'est pas contenté de la tolérance. **Et la laïcité, c'est plus que la tolérance.**

### La Révolution Française

Alors, avec la Révolution Française, il y a un renversement complet de légitimité du politique. Avec toutes les contradictions, cette révolution a essayé avec la Constitution Civile du clergé d'avoir un clergé soumis au pouvoir politique et qui ne serait pas un clergé réfractaire, contre-révolutionnaire, (car n'oubliez pas que la Révolution c'est une guerre). Entre le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire, c'était une véritable scission politique extrêmement grave. Il y a eu des tentatives de compromis jusqu'à la Terreur où là, ça a été la répression contre le clergé réfractaire.

Les idées de la Révolution vont, à travers tout le XIX siècle, être évidemment en dents de scie. Et quand vous regardez cette période, il y a quand même des grandes tendances qui apparaissent.

Il y a l'intelligence politique du premier Consul de faire un Concordat. C'était à la fois une règle d'apaisement, mais c'était aussi une solution de soumission de l'église au pouvoir politique. Tous les gestes qui suivront, du Premier Consul Bonaparte, puis Napoléon, ce sera cette idée qu'il faut soumettre la religion au pouvoir politique.

Alors on lui accorde, bien entendu, une reconnaissance, mais pour mieux la soumettre.



Là, on a des textes extrêmement intéressants, pas seulement de

l'église catholique, mais de l'organisation du Judaïsme et du Protestantisme. En sachant que le premier acte fondateur de la laïcité, a été la création d'un État civil laïque en 1792, c'est à dire un registre officiel où tous les individus, quelles que soient leurs confessions, sont inscrits sur le même registre (et bien avant beaucoup d'autres pays et nous sommes très originaux alors sur ce point)

### Le registre d'État civil fondement de la citoyenneté.

Dès qu'on a des périodes de Restauration, c'est l'église catholique qui va reprendre le pouvoir avec toujours le même problème : la présence du religieux dans les institutions. Il ne faut pas oublier que l'église catholique avait tout tenu : **les écoles, les hôpitaux, les asiles, les prisons**, et que la sécularisation des personnels va être l'une des grandes voies de la laïcité. Autre voie, ce sont les subventions, Qui paye?

C'est toujours le même problème. Qui va enseigner, soigner, avoir un rôle institutionnel, rendre la justice? Est-ce que c'est au nom de tous les français? Ou d'une confession? Et avec toujours cette inégalité historique : l'église catholique avait les meilleurs enseignants, avait tout son personnel médical... Et les laïcs ont dû en permanence se battre pour qu'il y ait formation des personnels, pour qu'il y ait nomination de personnel laïc, ça a duré pendant tout le XIX siècle.

**Et c'est l'école de la République qui va être le pilier central de la réflexion sur la laïcité.**

Pourquoi? Parce que c'est la transmission, l'église voulait absolument l'éducation des enfants. On peut céder sur les hôpitaux, on peut céder les prisons, (sur les prisons ils ont cédé très vite) mais pas sur l'école. C'est toute la question de la transmission des valeurs et de la formation de l'esprit.

Relisez les textes fondateurs de Jules Ferry, ces merveilleux textes de Jules Ferry où on lie la laïcité aux Droits de l'Homme, à la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Les Droits de l'Homme et la laïcité sont intimement liés. Et clairement

affirmés politiquement.

Le terme laïcité apparaît dans les dictionnaires en 1871, après la guerre de 1870, avec la volonté de remobiliser les citoyens, mais aussi après le traumatisme de la Commune.

Et qu'ont fait les cléricaux? Ils ont aidé les Versaillais qui ont massacré les Communards. Et le cléricisme et l'anti-cléricisme ont été d'une virulence extrême, ça allait jusqu'à la mort.

Petite remarque. Quand vous parlez avec des jeunes musulmans qui se revendiquent de l'Islam, racontez leur l'histoire de la laïcité. Et moi je leur dis : « Moi, mes ancêtres, ils ont risqué leur liberté et leur vie pour la laïcité. Donc, vous comprenez que c'est une valeur fondamentale qu'on n'abandonne pas comme ça. Une valeur, vous entendez bien, une valeur ». Ce n'est pas une règle imposée, c'est une valeur. Des gens ont donné leur vie pour ça. Ça change complètement le débat. Parce que se battre pour la laïcité, c'est autant que se battre pour une bannière pour les Croisades. Simplement, on a oublié qu'en effet, ça a été jonché de gens qui sont morts ou qui sont allés en prison, ou qui ont perdu leur poste, ou qui n'ont pas pu s'exprimer. Ça a été jonché d'autodafés de livres...

### Et puis 1905.

**La loi de 1905, c'est une loi de compromis qui pose le principe de séparation des institutions politiques, de l'état, des églises (et pas de l'église : des églises).**

Et dans les débats parlementaires, A. Briand a fait à l'Assemblée nationale un rapport tout à fait remarquable. C'est un texte d'ouverture, de fraternité, d'égalité des citoyens. C'est aussi, à l'égard de l'église catholique, un texte de compromis. On y réaffirme la présence des protestants, des juifs dans cette société qui sont des citoyens à égalité. Le pape, l'Episcopat prononcent des textes extrêmement virulents contre la loi de 1905. Et pourtant il y a eu des concessions, et cette idée que notamment, tout ce qui est patrimoine historique continuerait à être entretenu par l'état.

C'est dans la création de nouveaux lieux de culte qu'on appliquerait la séparation, mais non pas rétroacti-

vement.

On a continué à avoir un enseignement privé très important. Et il faut savoir que le combat des laïcs, ça a été le combat de l'ordre moral. Car parallèlement à l'histoire des institutions comme l'école, ça a été aussi l'histoire du droit de la famille. ça n'est pas que parce qu'il y a eu laïcité, qu'en 1884, le divorce a pu être à nouveau rétabli. Divorce qui avait été introduit par Napoléon. Le divorce n'a pu être rétabli que parce qu'il y a eu laïcité. J'ai fait mes études de droit à l'époque où j'avais des camarades italiennes et espagnoles qui, lorsqu'elles se mariaient, ne pouvaient pas divorcer, parce qu'en matière de droits de la famille, c'était encore une bonne partie du droit canon qui avait été reprise dans les lois nationales espagnoles et italiennes.

Tout ce travail, droit civil, institution, éducation, il a fallu des décennies pour que les crucifix soient enlevés des écoles publiques. Ça a été des bagarres invraisemblables, avec la discussion de savoir ce qui est patrimoine historique par rapport à ce qui est simplement signe de prosélytisme.

Quand on vous parle de prosélytisme sur le foulard aujourd'hui, ce sont des décennies de jurisprudence.

Les scouts protestants qui avaient comme signe un petit coq qui aurait pu être un petit coq gaulois, l'enlevaient et le mettaient dans leur poche quand ils entraient à l'école publique par esprit civique et respect de la laïcité.

Si on dit aux enfants ce que ça signifie, dans les gestes, dans la façon d'être, cette tolérance au quotidien à l'égard des autres, je ne mets pas le signe qui pourrait être une sorte de contrainte par rapport aux autres; par contre, je peux, en tant qu'élève, dire que je suis protestant. Donc, toutes ces règles ont été élaborées progressivement, avec des volumes entiers de jurisprudence, avec aussi une belle réflexion sur l'égalité.

La laïcité c'est la séparation du politique et du religieux. Mais c'est aussi une politique qui doit garantir la pluralité des croyances, et l'expression de votre confession, de vos rituels, au nom de la liberté de conscience, d'expression, d'opinion et de réunion.

### Toutes ces libertés fondamentales sont garanties par l'Etat.

Vous avez le droit de faire un pèlerinage à Chartres. Vous avez le droit de vous traîner à Lourdes. Personne ne le reprochera, ça fait partie des libertés fondamentales.

Vous avez le droit de demander qu'on développe au maximum un système de libre service pour qu'on ne vous oblige pas à manger telle et telle chose. De plus en plus, on va aller à un système à l'américaine faire comme aux USA, c'est-à-dire, vous avez des self-services partout, avec le régime pour diabétiques, le régime pour maigrir, le régime Halal, le régime Casher, etc... Entre nous, ils mettent tout sur le même plan et au fond, les Anglo-saxons sont beaucoup plus respectueux de la spécificité du religieux qu'un système laïc. Ils le présentent au même titre que des demandes folkloriques, ou des demandes de santé, etc... Ils ne s'embarrassent pas. Pour le foulard, en Grande-Bretagne, vous savez qu'elle est la solution qu'ils ont adoptée? Foulard, vous pouvez, à condition que pour certains cours (pareil au Canada anglophone) il soit amianté. Parce que quand vous êtes au-dessus d'un bec bunsen, question de sécurité. A condition que le foulard soit aux couleurs de l'uniforme de l'école, et qu'il soit acheté chez le fournisseur de l'école!

Et quand j'ai demandé à une amie... « Alors pour vous, le foulard, qu'est-ce que c'est? » Elle a dit : « C'est comme le kilt, c'est un costume folklorique! ». Bien évidemment qu'ils ne sont pas dans un système de laïcité. Nous, on reconnaît une spécificité du religieux qui fait qu'on réfléchit par rapport à la signification du signe. Justement, je vais en terminer par là. Tout le monde a compris séparation, neutralité de l'Etat. Tout le monde a aussi compris que garantir les libertés individuelles, c'est prendre en permanence des textes qui permettent de faire, d'exprimer, de diffuser, de transmettre, etc...

Mais peu ont compris la relation entre laïcité et Droits de l'Homme.

#### Laïcité droits de l'homme

La logique de la laïcité s'inscrit tout à fait dans la logique des droits de l'homme.

Et c'est ce que nous faisons d'ailleurs dans un groupe international qui travaille sur les droits fondamentaux. Le noyau dur des droits de l'homme, c'est le droit individuel. Et, en aucun cas, un exercice collectif, une appartenance collective, une origine, ne peut venir contraindre le droit individuel. Ce qui veut dire : vous avez le droit de croire, de ne pas croire, de changer de confession, d'en avoir plusieurs. Au départ, ce sont les droits individuels. Mais certains droits individuels ont besoin d'un exercice collectif. Il y a plusieurs formes d'exercices collectifs : on a des débats concernant, par exemple, les droits collectifs en matière sociale et politique. C'est bien de reconnaître les droits du travailleur en tant qu'individu; si vous ne lui permettez pas d'avoir des réunions syndicales, d'avoir des actions collectives, ces droits du travailleur vont rester souvent abstraits et peu respectés.

Il y a des gens qui vous disent : « Moi, ma conception du monde, j'ai besoin de la partager ». Et c'est pour ça que la laïcité ne nous oblige pas à être religieux uniquement dans la vie privée. Il n'y a pas de religion sans la volonté de partager des cultes, des rituels, de le faire en commun, à plusieurs, et pas seulement dans des caves et des appartements privés. Vous avez besoin d'avoir des lieux de culte ouverts à tous, et la majorité des religions ont envie de convaincre. Les religieux sont militants.

Donc l'exercice collectif est une condition essentielle de la reconnaissance du droit individuel. Et vous voyez, la priorité, c'est le droit individuel. Donc, en aucun cas, le fait d'être né quelque part, d'avoir telle origine, telle appartenance ne doit conduire à vous imposer une croyance.

Le principe d'égalité fait que nous n'avons pas théoriquement à donner des subventions à un lieu de culte. On entretient le patrimoine, mais on n'a pas à participer à la création d'un lieu de culte.

On n'a pas à imposer une prière à l'école publique.

On n'a pas à privilégier certaines expressions au détriment des autres, sinon, c'est l'affrontement. Et le principe d'égalité est absolument le corollaire de celui de liberté fonda-

mentale. La tolérance, depuis nous savons très bien que ça a été l'un des fondements de la démocratie dans le sens du pluralisme, mais elle s'accommode fort bien de l'inégalité comme en Grande-Bretagne où vous avez l'anglicanisme qui est une église officielle, qui est l'église de la royauté avec des membres de droit à la Chambre des Lords etc... Une famille royale dont les membres ne peuvent pas se marier avec quelqu'un qui n'est pas anglican. Vous ne pouviez pas être élève, il n'y a encore pas si longtemps, dans un collège comme Eaton si vous n'étiez pas anglican, sauf autorisation spéciale délivrée. Il y a une église officielle, l'église de l'establishment. Nous, nous sommes terriblement exigeants, dans le domaine de la laïcité, sur la liberté, sur l'égalité, et malheureusement c'est ça le problème. C'est que ça n'est pas plus compréhensible que les Droits de l'Homme pour des gens qui n'ont jamais connu la démocratie. En tant qu'enseignants, vous pouvez avoir en face de vous des élèves dont les parents n'ont jamais connu la démocratie, n'ont jamais connu un combat syndical... Surtout maintenant... Pourquoi est-ce que l'Islam n'avait pas ces revendications quand les grands-pères des jeunes que vous avez aujourd'hui étaient O.S. chez Renault, et syndiqués? J'ai suivi les familles, les mêmes familles qui n'avaient pas de revendications identitaires ou religieuses, il y a 25 ans, parce que c'étaient des familles où on était syndiqué, parce que c'étaient des familles où on avait un combat avec d'autres. Et on ne se définissait pas uniquement par son appartenance d'origine. Mais avec la perte de culture du travail, qu'est-ce qui vous reste comme corps intermédiaires, comme disent les politologues? Vous n'avez plus un rapport direct avec les syndicats, vraie question sur les syndicats : qu'est-ce qu'on fait des gens qui ne travaillent pas? Il y a des associations, il y a le mouvement associatif, mais le mouvement associatif très vite peut devenir ethnico-identitaire. **Et par ailleurs dans la relation, le vrai rapport de forces aujourd'hui, il est par rapport au travail, mais il est aussi par rapport à la culture.** Le pouvoir n'est plus aujourd'hui



dans l'appropriation de la terre. Ce n'est pas la propriété qui donne le pouvoir. Ce ne sont pas non plus les moyens de production. Ça l'a été dans l'histoire du capitalisme. Aujourd'hui, c'est l'appropriation de l'information qui donne le pouvoir. L'école a un rôle central, parce qu'on sait que la dimension culturelle y est essentielle.

Si vous avez une formation qui vous donne une pluralité d'appartenance linguistique, une mobilité internationale et l'accès à différents types de cultures, de nominations, de qualifications, alors vous avez le pouvoir, y compris un pouvoir virtuel, mais un pouvoir qui va peut-être rapporter de l'argent.

Si vous êtes enfermé dans votre milieu d'origine, dans votre territoire, dans votre ZEP, dans votre banlieue etc... qu'est-ce qui vous reste, si ce n'est des revendications identitaires?

Et la religion, c'est le supplément d'âme, ça veut dire : « Vous voyez, nous aussi on a une culture ». Et on vous fait dire n'importe quoi, au nom de cette religion, de cette culture. Et comme en même temps, cette façon d'ennoblir un peu son identité est entendue un peu caricaturalement et bêtement, uniquement comme si on était, nous, dans le combat cléricaux/anticléricaux, on est toujours à côté de ce qui est demandé.

En 1883, des musulmans théologiens de la faculté d'Alazar, mais qui étaient à l'époque dans le grand mouvement de modernisation en Egypte, ont écrit sur le foulard, en disant : « Le foulard c'est une coutume antéislamique des peuples du désert qui se protègent des vents de sable, le keffieh pour les hommes, le foulard pour les femmes ».

Et c'est devenu, historiquement, avec le développement des féodalités, un signe d'oppression de la femme. Vous avez des thèses d'ailleurs écrites à la fois en égyptien et en français sur ce point.

Le foulard signe d'oppression de la femme, coutume antéislamique, Le roi Hassan II avait dit la même chose : « Le foulard n'a rien de musulman », c'est même, à l'origine, plutôt chrétien... Et tous les signes d'oppression de la femme, nous les connaissons. Donc, ces théologiens de l'Islam disaient : « L'Islam ne demande pas que la femme se couvre les cheveux ». Vous savez pourquoi on couvre les cheveux? C'est parce que c'est un signe sexuel. De la même façon qu'on rase les femmes au moment de leur mariage. Le pubis, etc... Comme dans les traditions juives d'ailleurs, orthodoxes. Il n'y a encore pas si longtemps en France, la bonne éducation faisait qu'on ne devait jamais toucher ses cheveux en public. Il n'y avait que les prostituées qui jouaient avec leurs cheveux. Donc, le signe sexuel de la chevelure qui rappelle d'autres chevelures, on le couvre. Et ces théologiens de l'Islam disaient (parce que le problème c'est la séduction, et notamment la séduction à partir de la puberté) : « Le foulard, pas avant la puberté, parce que ça ne devient sexuel, les cheveux, que quand on peut penser qu'il y a une chevelure ailleurs ». Vous savez, je connais nombre de textes théologiens de l'Islam, c'est d'une crudité... Je minimise! Donc, on couvre la chevelure à partir de la puberté. Des théologiens de l'Islam disent : « Si c'est pour lutter contre la séduction possible de la jeune fille, pour qu'elle reste vierge, eh bien, on s'est trompé. Parce qu'en général on pense que c'est le maillon faible dans la séduction (la femme est plus faible que l'homme). Alors pour éviter la séduction qui conduirait à la pire des choses : la perte de la virginité, ce sont les hommes qu'il faut couvrir pour que les femmes ne soient pas séduites par les hommes. Alors, mettons donc les keffieh aux hommes et enlevons le voile des cheveux des femmes ». Les théologiens d'El Hasar à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Et vous, on vous fait « gober » n'importe quoi au nom de l'Islam. Pourquoi? Parce qu'on n'arrive pas à discuter de ces problèmes, les parents, eux, ne savent pas. Ils n'ont pas lu les écrits théologiens de la faculté d'El Hasar de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Et l'Islam, c'est comme n'importe quelle autre reli-

gion ou n'importe quel autre courant philosophique. Selon les époques, c'est devenu très oppressif, très répressif ou un peu plus ouvert à d'autres moments. Alors, avec humour, ces théologiens disent : **« couvrons nos hommes pour que les femmes ne soient pas séduites ».**

Lier la laïcité aux droits de l'homme, c'est une logique, c'est une pratique. Une pratique qui consiste, par exemple, quand une personne porte un signe, une revendication, une attitude qui perturbe l'institution dans laquelle elle est, on lui demande pourquoi.

C'est à la personne qui porte le signe de dire la signification. C'est ça, la laïcité. Et en face, d'analyser le trouble. Beaucoup de jeunes filles portent le foulard parce qu'elles y sont obligées par leurs parents. Parce que les parents sont payés pour que ces jeunes filles portent le foulard. Les prix varient selon l'épaisseur et la longueur de l'étoffe. Au Moyen-Orient, on appelle ça « la bourse d'étude ». Si vous avez un petit foulard joli avec des petites fleurs, le père est moins payé que si c'est un foulard très strict, style tchador. Au Moyen-Orient, la majorité des jeunes filles ne peuvent faire des études que moyennant cela. Vous avez des jeunes filles qui portent le foulard simplement pour exprimer une identité.

On a plein d'adolescents ou de pré-adolescents qui ont envie de s'affirmer. On ressort tous les signes avec une confusion sémantique totale. C'est très intéressant l'histoire du costume, la signification du costume par rapport aux classes sociales, par rapport à l'oppression de la femme, etc... Si vous avez déjà travaillé sur le costume avec les élèves, vous pourrez beaucoup plus facilement, à partir d'une affaire de foulard, ou d'une revendication, leur dire : « On sait ce que cela signifie, il y a en effet 60 ans, les femmes ne sortaient pas en France sans avoir un chapeau quand elles appartenaient à la bourgeoisie, sans gants, et elles ne pouvaient pas montrer un petit centimètre de leur peau. Il fallait qu'elles aient des collants, à l'époque, ce n'étaient pas des collants, c'était des bas ». On sait ce que ça signifie. On sait ce que signifie le corset. On sait ce que

signifie le fait que toutes les filles soient toutes malheureuses et aient mal au ventre au moment de leurs règles. Les femmes avaient des vapeurs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On était tout le temps avec les sels. Comment se fait-il que nous n'ayons plus besoin de sels? Toute cette intériorisation dans le corps, cette somatisation, vous en parlez avant, dans la sérénité, le calme et quand une affaire de foulard apparaît, vous vous apercevez qu'à ce moment-là, une partie non négligeable de jeunes filles qui portent le foulard (je ne parle pas de celles qui ont 8 ans, mais peut-être) c'est une façon de les protéger contre des maltraitances sexuelles. Le nombre de jeunes filles (je le vois à Argenteuil) qui se protègent de l'inceste des grands frères en portant le foulard. Ça veut dire « Ne me touchez pas ». Et c'est la barrière aussi que le père peut mettre sur sa fille pour empêcher que les frères aînés n'abusent de leur petite sœur. On ne traite pas ça comme on traite du débat des cléricaux et anticléricaux. Il faut arriver à ce que la parole de l'élève puisse s'exprimer à un moment donné, que les parents puissent s'exprimer, qu'on arrive à un débat contradictoire.

Mais, mais il faut rappeler ce qu'est la laïcité, son histoire, sa signification, l'égalité et vous dites aux élèves : s'il y a ce signe distinct, vous êtes en train de rompre l'égalité. Et l'école, ça n'est pas la place du marché. Quand on est à l'école, on ouvre ses oreilles pour écouter, on se rend disponible pour apprendre, on entre à l'école Liberté-Egalité-Fraternité, dans un lieu où ce n'est pas toute votre personnalité qui va être prise en compte. Vous êtes là en tant qu'élèves. Et il faut le dire aux parents dès l'accueil. Je vous en prie, ne ratez pas l'accueil dès la rentrée prochaine. Il faut absolument accueillir les parents, les élèves en leur rappelant le sens de l'école, en leur disant que notamment « Ici c'est un établissement public, laïc et obligatoire », en rappelant ce qu'est la scolarité obligatoire liée au droit à l'éducation des enfants et à l'égalité des enfants. Et pourquoi ici on ne se comporte pas comme dans la rue. « Vous voyez, vous franchissez le seuil ici, on se comporte différemment que dans la rue ». Tout est



à réexpliquer. Et si vous le dites en début d'année, vous pouvez faire des rappels, et ça évite beaucoup de conflits.

La laïcité, c'est une histoire prestigieuse qui est de moins en moins connue, conflictuelle, très dure, comme tous les combats pour la liberté. C'est aussi une philosophie qu'on ne rapporte pas aux Droits de l'Homme parce que finalement, on connaît très mal la philosophie des Droits de l'Homme et la logique des Droits de l'Homme. C'est aussi une méthode d'action, une façon de concevoir l'éducation que l'on a peut-être un peu oubliée. Comme disait Paul Ricoeur, philosophe, protestant, hautement laïque, la laïcité rejoint l'éthique de la responsabilité et l'éthique de la conviction. Et derrière tout cela, il y a des valeurs d'une force extraordinaire. Je suis extrêmement pessimiste sur ce qui va se passer à la rentrée. Je pense qu'on va avoir toutes les violences qui vont se développer, la seule force que nous ayons, c'est justement de se rattacher à ces principes, à ces valeurs. C'est seulement et seulement à cette condition-là, qu'on arrivera à éviter les affrontements.

### LE DÉBAT

#### Questions de la salle

1<sup>o</sup>) Pourquoi en France, à l'Est, y a-t-il encore des écoles où il y a le crucifix et où on apprend le catéchisme? Pourquoi sur le territoire français, a-t-on ce problème à régler?

2<sup>o</sup>) Pourquoi donne-t-on encore des jours fériés religieux à l'Éducation nationale?

3<sup>o</sup>) Pourquoi accepte-t-on que des enfants ne viennent pas le samedi matin, à l'école, pour des questions religieuses?

4<sup>o</sup>) J'ai écouté l'exposé qui m'a semblé très clair. Ce qui m'a surpris, c'est votre conclusion qui pour moi, contient des contradictions. Et ce sont justement celles-ci auxquelles

*nous sommes confrontées à l'école. C'est-à-dire le principe absolu de l'obligation scolaire qui aboutit à l'exclusion d'enfants et sur l'utilisation du voile que vous présentez comme étant une protection par rapport aux adolescentes.*

*Quand vous dites également que la laïcité, c'est plus que la tolérance, on aboutit finalement à plus d'exclusions. Nous avons eu à gérer au niveau du terrain, ces différentes contradictions à l'aide des textes qui sont tellement flous et ambigus, qu'il n'y a pas de décisions en haut lieu ou de directives suffisamment précises. C'est à chaque fois au cas par cas, en fonction des familles, des collègues, que nous devons régler le problème. Pour ce qui concerne Antony, je connais des collègues qui étaient tout à fait prêts à accueillir cette enfant dans leur classe. Donc, ça veut dire quoi, par rapport à l'école Publique, si une enfant est « exclue d'une école » et accueillie dans une autre ?*

*5<sup>e</sup>) Je voudrais savoir pourquoi nous avons toujours des histoires de foulard et jamais de croix, de kippa. Pourquoi est-ce que c'est toujours centré sur l'Islam ? Est-ce qu'il y a une explication historique, politique ?*

**Jacqueline Costa Lascoux**

L'Alsace/Moselle est sous régime concordataire parce qu'en 1870, la France a perdu l'Alsace-Lorraine, ce sont des régions qui sont passées sous domination allemande et les Allemands ont maintenu le système du Concordat.

Parce que ça ressemblait à leur. Et lorsqu'au moment du traité de Versailles, l'Alsace et la Lorraine sont revenues à la France, le débat a été posé. Beaucoup de laïcs voulaient que soit étendu le régime de la laïcité, mais ça a fait l'objet d'un compromis politique; et tout le monde croyait chez les laïcs, que de toute façon, à un moment donné, nos amis Alsaciens-Lorrains demanderaient à passer dans le cadre de la laïcité. Mais n'oubliez pas ce qu'a été la guerre de 14, et son traumatisme, que c'était soumettre à nouveau les alsaciens-lorrains à un vrai conflit, alors pour eux, ils avaient besoin de retrouver un peu de paix.

On a eu en Bretagne, dès les an-

nées 20 des cas extrêmement difficiles et douloureux, avec les mouvements régionalistes.

Faites très attention aux communitaires régionalistes, ils sont toujours un signe d'autre chose.

Par exemple, au début des années 30, il y avait les associations bretonnes au sens ethnique et religieux du terme, bretonnes donc catholiques avec tous les cléricaux, et il fallait porter un nom breton et être d'ascendance bretonne etc... C'est-à-dire quelque chose de très fermé sur l'identité bretonne.

Vous aviez le mouvement de défense de la langue et de la culture celte, qui était laïc, et revendiquait l'égalité des citoyens.

L'une des grandes associations de défense de la culture celte a eu comme vice-président, un Wolof sénégalais qui s'intéressait aux langues celtiques.

Il y a eu ce combat terrible entre ethnico-religieux d'un côté et ceux qui disaient : « Mais on peut s'intéresser aux langues celtes sans avoir un nom breton, ce qui compte, c'est la défense de la langue et de la cul-



ture d'un point de vue de patrimoine culturel ».

Ceux-là, évidemment étaient laïcs et jouaient le jeu de l'école Publique et ne revendiquaient d'ailleurs pas que l'on parle le breton à l'intérieur des Ecoles Publiques, tout en disant « Favorisons les langues culturelles, comme une expression culturelle, etc... ».

Ces débats, nous les avons eu dans les années 30, et malheureusement l'histoire a fait qu'après, avec le nazisme et la seconde guerre mondiale, on n'a pas eu le temps de les régler.

C'était l'époque où, en Bretagne, vous aviez l'instituteur qui était seul dans sa classe avec ses propres enfants. Les seuls élèves étaient ses enfants. Personne d'autre ne voulait venir à l'école Publique.

C'était d'une violence extrême. Or, les associations ethnico-religieuses bretonnes ont joué le jeu du nazisme, ont été les premières dénonciatrices des résistants en Bretagne, à la Gestapo, alors que les autres associations évidemment jouaient le jeu de la Résistance. Ce phénomène s'est retrouvé dans d'autres régions de France.

Le débat a resurgi en 45, à la Libération. D'après ce que l'on sait, de Gaulle aurait été favorable à l'abandon du régime concordataire en Alsace-Moselle. Cela ne s'est pas fait et maintenant on est, à nouveau, dans des demandes identitaires régionalistes.

Nous avons des amis laïcs par exemple, à la Ligue de l'Enseignement, qui sont dans les Fédérations d'oeuvre Laïque locales, mais qui sont maintenant débordés par le problème de l'Islam, le problème des orthodoxes juifs, les problèmes catholiques etc... Eux qui souhaiteraient que l'on abandonne le système concordataire, et si vous me permettez-là un acte militant, j'aimerais qu'il y ait un appel à la solidarité pour nos amis laïcs d'Alsace-Moselle car ce n'est vraiment pas facile, on l'a vu au moment du CAPES de religion. Juridiquement, le CAPES de religion est possible, je dis bien possible, mais ça aurait peut-être été à nous de dire : « Mais jusqu'où allons-nous aller dans ce régime spécifique ? Donc juridiquement le CAPES de religion correspond au régime concordataire, et il vaut mieux, d'une certaine façon, qu'il y ait un CAPES que rien du tout, et que n'importe qui fasse de la propagande dans les écoles. Mais il n'empêche que ça veut dire qu'on continue à entériner le système concordataire. Là, il faudrait que dans les syndicats, on ait un vrai débat là-dessus. Ce n'est pas si simple.

Les fêtes ?

Pour elles, on a résolu le problème. La religion fait partie de l'histoire, il y a des fêtes d'origine religieuses et il y a des fêtes qui ne le sont pas, comme le 1<sup>er</sup> mai, le 8 mai, qui sont des jours chômés, qui n'ont rien à voir avec la religion. **La laïcité n'a jamais demandé d'être le rouleau compresseur de l'histoire culturelle.** On peut faire comme aux Etats-Unis où en Californie, dans les

écoles publiques, on ne prononce jamais le mot de Noël. C'est la fête du solstice d'hiver, c'est la fête des enfants.

Dans tous les pays nordiques, c'est le solstice. Entre nous, les fêtes religieuses chrétiennes n'ont fait que se greffer sur des fêtes païennes qu'on connaissait bien. Mais, pourquoi pas ? Mais alors là, vraiment, je ne vais pas me battre là-dessus. Nous avons historiquement des fêtes religieuses. Nous n'allons pas non plus raser nos magnifiques églises romanes parce qu'elles sont religieuses. Cela fait partie du patrimoine culturel. Alors, il y a les autres fêtes, au nom, justement, du pluralisme et de l'égalité. Ce qui est intéressant, c'est que dans le cadre de la logique des Droits de l'Homme, on a proposé qu'il y ait des jours chômés par individu. Vous pouvez fêter la Commune, la Révolution française ou la béatification de...

C'est la solution des pays nordiques, la solution la plus démocratique qui soit. Et on annonce, en début d'année, quels sont les jours chômés. Et on a droit à 3 ou 4. Ça dépend. Ce système a été refusé par les églises. Elles ne veulent pas d'une logique individuelle, mais une reconnaissance collective.

À mon avis, ne nous battons pas beaucoup sur les fêtes. On a tous les calendriers. Il y a ce qui est historique, partagé, je crois que ça ne pose pas beaucoup de problèmes, mais il y aura de plus en plus de revendications. D'ailleurs, la meilleure efficacité de l'acte militant, c'est de pousser la logique laïque jusqu'au bout. C'est-à-dire à un moment donné, s'il y a trop de revendications de ce genre, dire « Ah bon, bien maintenant, moi, je pose les miennes » et s'organiser collectivement pour poser des revendications et pour montrer que c'est impraticable, un régime de communautarisme, un régime où chacun y va de sa petite identité. Il faut montrer l'absurdité, les contradictions du système.

*Questions de la salle*

*Les seules fêtes religieuses de l'école Publique laïque obligatoire française sont les fêtes religieuses catholiques... chrétiennes.*

*Dans le cadre de l'école laïque, je ne comprends pas pourquoi ces*

*fêtes/jours fériés chrétiens y soient inclus.*

### Jacqueline Costa Lascoux

Je vous réponds vraiment en agnostique ou athée totale, ce sont des fêtes qui ont été greffées sur des fêtes païennes, correspondant aux rythmes de vie. Au moment où on a le jour le plus court de l'année, dans tous nos pays européens, on fait une fête de la lumière et de la vie. L'Ascension, ça je dois dire là, volontiers, je vous l'accorde. Pour le reste, vous savez très bien qu'il y a la liste officielle des autres fêtes et que l'on essaie de respecter. Entre nous, il y a d'autres combats plus forts.

### Intervention de la salle

*J'ai été en Algérie quand l'Algérie était française et je reconnais qu'au mois de mai on n'avait presque rien, parce qu'on avait des fêtes musulmanes et des fêtes chrétiennes. Ça rejoint peut être ce que vous nous disiez sur le fait que toute religion peut demander. Si peut-être il y avait une demande trop importante des musulmans ou autre, on serait obligé de les admettre, je pense, ou alors de supprimer les autres.*

### Jacqueline Costa Lascoux

La laïcité correspond aux règles démocratiques de la majorité des demandes. Il en est de même pour une demande d'aumônerie, il faut qu'il y ait des règles. Si les gens ne les demandent pas, ils ne les demandent pas. Vous savez, les crispations actuelles sur les expressions religieuses, moi ça me détend et ça me fait sourire. Quel est le taux de pratique régulière d'une religion dans les pays d'Europe occidentale? Entre 13 et 15% de la population ont une pratique régulière. Maintenant, l'église catholique et les autres églises font notamment le consistoire, faites très attention à ce point, je leur ai dit : « écoutez, multipliez les cours sur les religions. Vous savez qu'elle est le résultat, les progrès de l'athéisme. Parce qu'alors fait lire la Bible, le nouveau catéchisme, des Sourates du Coran et 3 pages de Luther, 4 pages de Calvin aux élèves, là vous êtes sûrs mais c'est gagné, faites-le. Je vous en prie, moi je m'amuse à le faire, mais alors, vous êtes musulman, vous dites telle chose, très bien. On

lit quelques sourates du Coran. C'est un effet garanti et on dit, alors qu'est-ce que ça a changé dans la vie des hommes? Qu'est-ce que ça change, aujourd'hui? Qu'est-ce qui se passe dans les pays musulmans? Est-ce que ça aide à mieux vivre? » Moi, je ne me sens absolument pas complexée à l'égard de ces problèmes là.

Ce sont des combats, qu'y-a-t-il derrière? Il y a une revendication identitaire, des revendications contre le racisme etc. Ça il faut le prendre très au sérieux. Il ne faut vraiment pas éluder ces problèmes-là. Mais pour le reste, les différentes visions du monde, religieuses, leurs premiers problèmes ce sont les sectes, parce qu'on n'arrive plus à remplir les églises ou bien vous savez, quand je vois des copains de la Ligue qui me disent, oui mais tu te rends compte il y a eu 30 000 jeunes musulmans au Bourget, je leur dis, mais ce n'est pas beaucoup, par rapport à Bercy. Franchement, franchement, c'est un vrai problème pour les syndicats, pour les religions, pour les partis politiques de ne pas réunir autant de jeunes certes, mais justement, je pose la question. Quels sont les messages que les jeunes entendent? Par quel type de culture, quel type de symbolisme, quelle forme d'expression? Mais, ne nous crispions pas sur ces questions là, il faut prendre une certaine distance, une certaine sérénité. Mais ce n'est pas toujours facile sur le terrain. Alors justement, le samedi matin, eh ben non! On ne peut concevoir qu'il n'y ait pas cours le samedi matin que s'il y a une demande suffisante des parents, des enseignants pour organiser le temps scolaire correspondant à des demandes diverses, mais il n'est pas question de faire sauter l'école le samedi matin, uniquement pour une question religieuse.

### C'est contraire à la laïcité.

Excusez-moi, nous ne sommes pas là pour répondre à des demandes religieuses, nous sommes là pour répondre à des demandes de diversification de l'enseignement par rapport aux besoins des élèves. Mais absolument pas, en aucun cas, un établissement scolaire public, n'a à ne pas faire d'école le samedi matin pour des raisons religieuses. Ca alors là, non!

### Louls Weber :

Les questions que vous posez là, sont dans les têtes et se posent de façon très concrète dans les établissements. Soit sous la forme, mais que faire, quand il y a port d'un foulard islamique ou alors de façon plus subtile, mais ça revient au même, que faire quand manifestement il y a hypocrisie?

Je prends un exemple très concret celui de l'Alsace-Lorraine.

Tout ce que Jacqueline a dit sur ce sujet est profondément vrai, mais ce qui est profondément vrai aussi c'est qu'il y a une situation où il y a un accord profond d'une très grande partie de la population avec le système actuel.

Il ne faut pas oublier que le statut scolaire fait partie d'un ensemble qui date du paternalisme bismarckien, où, en matière de sécurité sociale c'est plutôt plus favorable. La réalité est plus compliquée, plus complexe.

Il y a 20 ans, il était impensable que l'on dise : « voilà, le Premier ministre est rigoureux parce qu'il est protestant » Il est impensable qu'un ministre de la République affiche son appartenance religieuse. Et c'est bien dans cette situation là que nous sommes aujourd'hui.

Le deuxième facteur qui a une conséquence par rapport aux questions du foulard islamique puisque là manifestement il y a inégalité de traitement dans les faits.

Certains pensaient qu'on était à l'aube d'une déferlante islamiste mondiale qui allait remplacer l'empire du mal. Puisque le mur de Berlin était tombé, et sûrement qu'il y avait dans certains mouvements islamistes un certain nombre de gens qui pensaient reconquérir les positions perdues.

En France, il y a quand même un certain nombre de gens qui péchaient en eau trouble à ce mo-



ment-là. Cela a à la fois suscité des revendications identitaires, j'ai tou-

jours été frappé par le fait que les questions de foulard, elles se sont toujours posées de deux façons assez nettement distinctes. De façon très individuelle, ce qui semble être le cas de votre enfant à Antony, c'était le cas pour certaines affaires célèbres qui ont défrayé la chronique mais il y a eu des formes collectives, c'est à dire, où le port du foulard islamique revenait à une revendication ethnique, religieuse. Mais surtout profondément politique. Il faut d'ailleurs remarquer que ces cas d'affichage collectif, ce sont les cas qui se sont résolus le plus rapidement, parce que ce n'étaient pas des jeunes filles qui portaient le foulard pour des questions religieuses, mais pour s'affirmer, donc à partir du moment où elles estimaient que le message était entendu, elles revenaient à leurs études comme si de rien n'était. Je crois que ce qui s'est passé à Lille, il y a quelques années, à Mantes-la-Jolie à peu près à la même époque, relevait de cette attitude-là et s'inscrivait dans ce que je viens de dire là, en cette question de l'islam en France et dans le monde. Alors c'est vrai que les collègues avaient la nette impression d'être un peu otage d'une situation que la société ne voulait pas voir, ou ne résolvait pas. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de difficultés, avec les arguments contradictoires, qu'on voit là où les gens sont directement confrontés aux problèmes, même dans cette salle j'ai cru le percevoir, il a toujours été très difficile de trouver une attitude concrète, au-delà des principes, sur lesquels tout le monde s'entendait, la seule chose qu'on peut dire est que quand même massivement, c'est le dialogue qui a apporté les résultats les plus durables. Parce que finalement on parle, on a parlé du phénomène de médiatisation dès la première affaire, qui était celle de Creil, il y a maintenant un certain nombre d'années. Dès ce moment-là, la médiatisation et l'intervention d'un certain nombre de gens dont beaucoup ont été des pêcheurs en eau trouble, ont cultivé le conflit, mais globalement si on regarde pendant toutes ces années et depuis le premier avis du Conseil d'état, globalement on peut dire sans crainte de se tromper que la raison l'a emporté dans 90% des

cas, sous des formes d'ailleurs très variées, enfin parfois cela a été renonciation pure et simple, des fois cela a été arrangement pour que ce soit quelque chose de plus discret ou de moins dangereux devant les machines. Il y a toujours eu des compromis, au bon sens du terme, et finalement très peu d'exclusion. Pour conclure, il faut tenir compte de tous ces éléments et voir la laïcité elle-même.

S'il y a autant de réflexions aujourd'hui sur la laïcité, c'est que le schéma traditionnel qui était celui des pères fondateurs et qui a une importance historique extraordinaire ne doit pas être jeté par-dessus bord.

Il faut le repenser à la lumière de la réalité sociale d'aujourd'hui avec une société plus complexe et notamment une société où il y a une religion de plus, par rapport à ce qui existait traditionnellement

### Questions de la salle

*· Si on prend cette affaire, qui s'est réglé effectivement au mieux pour l'école du Noyer Doré, je constate que l'on n'a pas réglé le problème de fond, on s'est servi d'un artifice juridique (l'enfant n'assistait pas à la gymnastique) pour la décolonariser. Cela ne fait pas du tout avancer le débat sur la laïcité. Selon vous, qu'est-ce qui peut générer une réflexion au niveau des plus hautes instances de l'état ?*

*· Est-ce que le concept de laïcité élargie dit « laïcité ouverte » qui nous a été opposé par l'administration dans cette affaire, a pour vous une définition précise et corrobore l'avis du Conseil d'état qui stipule que le port du voile n'est pas un signe ostentatoire.*

### Jacqueline Costa Lascoux

La laïcité est forcément plurielle, la laïcité est forcément ouverture, la laïcité n'a pas besoin d'être plus ouverte, à la Ligue de l'Enseignement, nous avons un débat intense. Beaucoup de nos camarades pensent qu'ils ont fait une erreur historique en lançant à un moment donné l'idée de la laïcité plurielle, que c'est un pléonasme, que par définition, la laïcité recouvre la pluralité.

Ce qui était derrière finalement, c'était autre chose. C'était d'essayer de voir comment, en pratique, arri-



ver à résoudre ce qui pouvait apparaître comme des contradictions et certains avaient l'impression qu'il y avait un enfermement de la laïcité dans une conception purement anticléricale, dogmatique presque. Or, ça ne pouvait pas être cela, et quand on reprend tous les textes sur la laïcité, on voit que les termes qui reviennent le plus souvent, ce sont les termes de liberté, égalité, paix et respect des autres, absolument pas une situation d'affrontement, c'est intéressant de le rappeler.

Alors, les solutions apportées par la laïcité aux contradictions sociologiques que nous connaissons et plus nous irons, comme l'a dit Louis, tout à l'heure, plus nous aurons des sociétés complexes avec une multitude de revendications. Les gens n'aiment plus s'enfermer dans des dogmes, des rituels où tout le monde fait la même chose et dit la même chose, et pensent la même chose. On va voir surgir dans le vêtement, la parole, le comportement et les revendications, une espèce de patchwork extrêmement divers, d'où la question du sens qui est donné à ces revendications. Je pense à la mosquée Adawa, des jeunes filles qui portaient le foulard, qui me disaient : « mais nous, nous sommes terriblement choquées, ça nous empêche de travailler à l'école que d'avoir en face de nous des camarades qui arrivent le ventre à l'air, avec le piercing au nombril et des vêtements, etc... qui fait que l'on ne voit que le corps. » Elles disent quelque chose avec leurs corps. C'est vrai, que nous avons de plus en plus des jeunes qui, par exemple, et nous le savons que la mode du piercing, c'est une mode qui correspond à une sorte d'automutilation. C'est grave, psychologiquement, cette façon de se mettre des trucs dans tous les coins, la langue, le nez, le nombril

etc...

Il faut en parler avec les élèves, c'est terminé, que dans nos établissements scolaires on fasse comme si le corps n'était pas un signe, comme si tout ce qui est autour du corps, n'avait pas de signification culturelle. Et ça je crois que c'est très important, de travailler sur ce point. Vous allez voir qu'à un moment donné on va voir des gens qui vont demander à ce qu'on revienne à la blouse grise. Or, historiquement, cela signifiait quelque chose la blouse grise, c'était une volonté d'égalité entre les élèves, c'était aussi une volonté de dire, vous êtes là pour avoir une intelligence, on s'adresse à votre intelligence. Si vous passez votre temps à être porteurs de marques, vous savez les frères musulmans nous ont dit, toutes les marques « Nike, etc... ce sont les signes de votre société de consommation et ça on n'en veut pas, on en a d'autres. » Nous n'avons pas le droit, dans le cadre de la laïcité, de ne pas travailler, nous en tant qu'enseignants, sur ces questions-là. C'est une première remarque que je voulais faire. La justice se trouve en permanence confrontée aujourd'hui, à des expressions qui créent des troubles. Et on ne sait pas comment les qualifier, par définition, dans un pays démocratique, la justice ne peut pas rendre des décisions en terme d'absolu. Elle doit analyser les cas, les faits de l'espèce, les circonstances, la signification donnée. Autrement dit, le port du foulard en soi, n'est rien. C'est un bout de tissu sur des cheveux. Le port du foulard ne devient un problème, dans une institution laïque, que lorsqu'il y a une signification de prosélytisme, de caractère ostentatoire ou de discrimination sexiste. Dans l'arrêt du Conseil d'Etat, il y a tout un paragraphe aussi sur la discrimination sexiste. Comme par hasard, nos

amis syndicalistes n'en parlent jamais, je suis donc là pour le dire. Nicole Questiaux a passé des heures à faire accepter par les conseillers d'Etat, le fait que le foulard posait aussi un problème, parce que c'était aussi un signe d'oppression de la femme, et que mettre quelque chose sur ses oreilles, c'est la considérer comme inapte à apprendre. Ça été un combat auprès du Conseil d'Etat. Vous vous souvenez, on a eu des collègues qui, à un moment donné ont dit : « c'est comme un passe-montagne ». Mais non, si ça avait été un passe montagne, il n'y aurait pas eu de problèmes. **Ce n'est pas le tissu qui pose problème, c'est le signe.**

Et le signe par définition, ça demande une interprétation et une double interprétation, plus exactement une triple interprétation. Une interprétation par rapport à la signification donnée par la personne, si vous avez à un moment donné, une élève qui a les oreillons, vous n'allez pas traiter le foulard de la même façon. Par rapport aux troubles causés dans la classe, deuxièmement par rapport à la laïcité ou aux valeurs de l'institution dans laquelle on est. Si on n'accepte pas le port du walkman, dans la classe, ce n'est pas pour le walkman lui-même, c'est parce qu'il empêche d'écouter. Donc, et les juges font ce travail-là, quand ils ont annulé des décisions d'exclusion, il n'y a pas eu contradiction, il n'y a pas eu ambiguïté, cela a toujours été très clair au Conseil d'Etat. On a des principes qui nous permettent d'analyser des cas d'espèces, on annule toutes les décisions d'exclusion qui ont été faites sans la procédure que vous avez connue à Antony, c'est-à-dire, le dialogue pour essayer de savoir qu'elle est la situation, un débat contradictoire, on essaie de voir avec les parents ce qui se passe,

etc... Et quand on a essayé toutes les autres solutions, on arrive à l'exclusion. Là, l'exclusion est une des sanctions possibles, et qui ne peut pas être annulée par le Conseil d'Etat. Les décisions d'exclusion annulées par le Conseil d'Etat, ce sont celles qui ont été inscrites dans les règlements intérieurs : tout port de foulard conduira à l'exclusion définitive de l'établissement scolaire. C'est contraire à tous les principes de droit démocratique. Tout droit démocratique oblige à une analyse du cas d'espèce, de façon individualisée et par rapport aux circonstances. La jurisprudence ne s'est pas du tout contredite. Et c'étaient des décisions d'exclusion qui ont été prises sans dialogue, sans débat, sans essayer de voir quelles étaient les autres solutions.

Là, il n'y a pas contradiction, pas ambiguïté. Et quand vous dites : « pourquoi il n'y a pas eu de loi, si on disait tout port de foulard conduit à l'exclusion de l'école ». Mais vous vous rendez-compte, ce serait l'arbitraire le plus total, ce serait le contraire d'un droit démocratique.

### Questions de la salle

*Je voudrais juste rajouter que pour ce qui est de l'avis du Conseil d'Etat, vous dites que c'est démocratique etc... On peut aussi peut-être se dire que si la loi avait été claire et avait dit que tout port de foulard, comme signe ostentatoire, (on a vite fait de voir si c'est le cas ou pas) est interdit à l'école. En l'occurrence, nous, dans l'école, on aurait eu aucun problème, puisque le père a passé son temps à dire que la loi l'y autorisant, il mettait un voile à sa fille. La loi ne l'y autorisant pas, il ne l'aurait pas fait, c'est clair. Il y aurait moins de problème.*

### Jacqueline Costa Lascoux

La loi ne l'y autorisait pas. Là aussi vous devriez, comme dans les autres pays, à votre niveau, avoir des formations sur le plan juridique, parce que nous avons très souvent des parents qui jouent là-dessus, n'importe comment et là, ce n'est pas acceptable. On en a assez d'avoir dans l'Education Nationale, des contentieux qui apparaissent et où on arrive avec l'argument d'autorité. Ainsi à ce père qui vous dit ça, on peut lui répondre : « non

Monsieur, vous vous trompez, c'est une erreur. Il n'y a pas d'autorisation à porter le foulard islamique en classe ».

Donc, signe, prosélyte, ostentatoire qui introduit un trouble, qui signifie une situation particulière de l'élève par rapport aux autres et qui, en général, s'accompagne d'une infraction, c'est pour ça que la justice préfère tout de suite prendre le fait de ne pas vouloir assister à certains cours ou de ne pas accepter certaines parties du programme, parce que là, si vous voulez, c'est objectivement défini, par rapport à l'obligation scolaire. Alors justement, j'en reviens, il n'y a pas de contradiction dans nos textes, et vous allez voir apparaître le nouveau texte au B.O., mais bon, il n'est pas publié pour le moment, sur le conseil départemental de discipline. Vous savez que vous allez avoir un nouveau texte sur les conseils de discipline, avec la possibilité d'avoir un conseil départemental de discipline qui, à mon avis, pour des affaires comme celle-là, sera meilleur, parce que ça permet de résoudre la question hors de l'établissement scolaire. Oui, à mon avis, justement, et c'est là que ce sera un point très intéressant à discuter, pour voir s'il n'y aurait pas une possibilité d'avoir une conception justement, ce qui est conseil disciplinaire ou mesures disciplinaires pour correspondre à des cas individualisés courants de la vie scolaire, par rapport à un élève déterminé ou ce qui ressort d'une remise en cause de l'institution scolaire elle-même, et à ce moment là, pourrait être décentré par rapport à l'établissement.

C'est une vraie discussion qu'on pourrait avoir sur le plan syndical. D'autant plus que dans la nouvelle circulaire que vous allez voir apparaître concernant les sanctions, il est très clairement dit que dans tous les règlements intérieurs maintenant, il sera bien indiqué qu'en aucun cas il est possible, sous peine de sanction, de se soustraire au programme ou à un élément du programme. Donc là, c'est prévu dans le cadre du règlement intérieur. Mais le foulard, ce n'est qu'en tant que signe ostentatoire, prosélyte et discriminatoire, je dis bien et discriminatoire. Il ne faut pas hésiter à dire aux élèves : « porter un foulard islamique, quand on est une

jeune fille, c'est une discrimination sexiste et nous sommes dans un pays qui lutte contre toutes les discriminations ». Ça c'est un argument très fort vis à vis des élèves.

### Louis WEBER

À propos des discriminations sexistes, nous avons évidemment fait valoir cet argument, que c'était aussi un signe discriminatoire sexiste. Mais la question que pose la collègue, on a eu à la traiter de façon concrète, mais on n'arrive pas dans les discussions à aboutir à une solution claire. A un moment, on a l'impression qu'il suffirait d'écrire dans une loi, il faudrait une loi qui prévoit en fait toutes les situations. Il faudrait une loi.

C'est vrai que dans beaucoup d'établissements où des syndicats entiers, d'ailleurs, au sein de la FSU, le SNETAA qui est un des grands syndicats de la FSU, s'est prononcé pour une loi, il y a des groupes, je dis ça avec beaucoup de respect, des groupes philosophiques ou politiques qui ont fait campagne pour qu'il y ait une loi aussi simple que ce que la collègue a énoncé. Mais



quand on réfléchit et creuse un peu on peut se demander où ça s'arrêtera, si la loi prescrit dans tous les domaines. D'autant que s'il y a une loi, comme le dit Jacqueline, ça reviendra sous une autre forme. La confusion, quand même, qui est difficile à traiter, c'est que veut dire le mot ostentatoire, cela fait 10 ans que beaucoup de personnes et nous tous un peu d'ailleurs, on pense que c'est ostentatoire quand c'est grand et ça ne l'est pas quand c'est petit. Une croix n'est pas ostentatoire parce qu'elle est petite, un foulard il est grand, donc il est ostentatoire. Ça ne peut pas être un principe juridique quand même. Il y a quelqu'un qui a essayé d'écrire un texte qui aille plus loin que le texte du Conseil d'Etat, c'est Bayrou mais

ce n'est pas opératoire non plus. Toutes les personnes qui suivent ces questions ont essayé de le mettre en garde contre les risques à écrire une chose de plus qui de toutes façons n'aura aucun effet puisque l'on ne sort pas de cette ambiguïté, où commence l'ostentation, où commence le prosélytisme?

### Intervention de la salle

*Si aujourd'hui un instituteur arrive dans son école avec un petit badge, un petit pin's marqué « Quelle connerie la guerre », signé Prévart, la connerie sera comprise parce signée Prévart en dessous. Ça ne posera pas de problème. Par contre, si il l'avait mise pendant la guerre du Golfe ou pendant la guerre du Kosovo, là, on l'aurait accusé de prosélytisme. Donc, ce n'est pas le signe en lui-même qui pose le problème, mais c'est bien, dans quelle situation, dans quel environnement ce signe est porté. Les collègues d'Antony ont exprimé un décalage lié entre le 1<sup>er</sup> degré et le second degré au niveau institutionnel, au niveau de la façon de régler les problèmes.*

*Dans le second degré, il y a les conseils de discipline pour les élèves, qui n'existent pas dans le primaire. Nous avons des règlements intérieurs qui permettent au conseil des maîtres, de faire « bou! » quand ça ne va pas, mais il ne peut pas aller plus loin. Quand le problème devient aigu, qu'on pense que l'enfant va au-delà, pas uniquement sur des questions de foulard, sur d'autres questions, lorsque les autres élèves sont mis en danger, c'est l'autorité administrative, l'inspecteur d'académie, ou l'inspecteur de circonscription, qui se contente de mettre l'enfant dans l'école d'à côté, et cela, sans avoir eu à régler le problème de fond qui a été posé par l'acte de l'enfant à un moment donné. Et on a été confronté à Antony à une tentative de règlement de la situation de cette façon là, où effectivement on aurait pu, ça a été dit, ne pas régler du tout le problème. L'enfant serait aujourd'hui entièrement voilée dans une autre école, qui aurait accepté que cette enfant ne suive pas tous les enseignements, etc... Personne n'en aurait parlé. Dans cette école, il a été difficile de faire réagir l'ins-*

*titution, nous avons passé plusieurs jours à regrouper les textes, à savoir quel était le droit en la matière, quelles étaient les conditions pour que les collègues puissent apprendre (apprendre, parce qu'ils ont bien appris à gérer cette situation) à la fois pour qu'elle se règle au plus vite, et c'était l'objectif, mais il a été mis en évidence que les textes actuels ne permettent pas à l'école primaire, quand le problème se pose, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, de répondre rapidement à ces situations là. C'est vrai qu'il faut prendre le temps de la discussion. Il est vrai que les références sur les questions du foulard, sont souvent des références du second degré, des affaires qui concernent des adolescentes, dans les collèges. Là, pour la première fois, nous avons été confrontés à ce problème là dans le 1<sup>er</sup> degré, à Gennevilliers, et dans d'autres quartiers des Hauts-de-Seine les « barbus » sont autour des portes et des écoles, et les collègues sont confrontés quotidiennement à cette tentative d'intrusion dans l'École Publique. Il faudra réagir, mais ce ne sera peut-être pas sur le foulard d'ailleurs, ce sera sur d'autres choses. J'apprends que, maintenant, il y a le survêtement qui va arriver, à 50 F le survêtement, on peut être confronté aussi à ça, des choses qui, aujourd'hui, ne sont pas ostentatoires mais qui peuvent le devenir dans les mois ou les semaines qui viennent. Nous devons réfléchir sur la façon dont nous allons aborder et discuter entre nous pour pouvoir répondre à ces situations et préserver à la fois l'École Laïque et la laïcité, c'est-à-dire les grands principes et les grandes valeurs de la laïcité de notre école et aussi de notre société.*

**Jacqueline Costa Lascoux**

Nous allons essayer de faire avec Anifa Cherifi, une petite brochure mode d'emploi. Une loi ne peut pas envisager le signe particulier, puisque le signe s'interprète en fonction des circonstances et de la façon dont il est porté etc... Mais, nous devons rappeler les règles et indiquer une méthode.

### Les règles

La laïcité s'impose déjà aux enseignants, je pense qu'il faut être très clair là-dessus, il faut que les en-

seignants s'abstiennent vraiment de tout signe religieux, politique, philosophique. La laïcité est particulièrement stricte en ce qui concerne les enseignants puisque ce sont eux qui transmettent le savoir et qu'ils sont dans une relation très particulière à l'égard de leurs élèves. J'ai animé des débats sur la laïcité, avec des professeurs de collèges et je me souviendrai toujours d'une dame qui avait un décollé très avantageux, avec une espèce de croix, en face de moi, il a fallu que je lui dise « écoutez... » et elle était pour l'exclusion pure et simple des jeunes filles qui portaient le foulard, je lui ai dit « Mais attendez, si vous allez au collège portant ce signe, ce n'est pas possible ! ». Donc la laïcité s'impose de façon très stricte; il faudra le dire aux enseignants, et je crois que le syndicat doit avoir une position claire sur ce sujet.

Les élèves doivent pouvoir bénéficier d'une liberté d'expression, dans le sens d'expression identitaire, par exemple. Il faut aussi qu'on y réfléchisse. Peut-être qu'actuellement, nous sommes dans une société où les gens ont envie, d'afficher leurs croyances. Il ne faut pas dramatiser non plus, mais le rôle de l'école, c'est de travailler sur ces expressions et de leur permettre d'avoir une analyse critique sur celles-ci, en leur apportant des connaissances historiques, littéraires... Je crois aussi qu'il faut en parler sur le plan syndical pour qu'il n'y ait pas de disparités trop grandes entre les écoles. Aujourd'hui les islamistes, et j'en connais quelques-uns, qui expliquent très bien leurs stratégies. Ils ont des stratégies de rapport de forces très directes; s'ils s'attaquent à l'école primaire, de plus en plus, c'est parce qu'ils savent que là, dans le système d'organisation de l'école, il y a des failles. Il y a un rapport de force, on commence par le collège et au collège c'est fait. Maintenant on sait, les médiatrices arrivent tout de suite, on a les conseils de discipline, il y a des réunions de concertations etc... Maintenant, les islamistes essaient sur l'école, vous l'avez remarqué, très peu le lycée. Le lycée on n'a pas, bizarre? C'est plutôt l'âge auquel on aimerait faire du prosélytisme? N'est-ce pas parce qu'il y a des stratégies intégristes très

claires? On repère les parents qui ont des difficultés avec leurs enfants, le père est au chômage, etc... Le père est payé, les fils aînés vont à la mosquée moyennant finances! A condition de diffuser des cassettes; alors, entre nous, il faut savoir que dans ces familles là, on diffuse des cassettes antisémites. Si vous voulez tous les textes antisémites les plus répugnants, il faut savoir que c'est dans ces familles là qu'on les trouve.

Même les jeunes filles qui, pour des raisons purement identitaires, individuelles, portent le foulard dans la rue, acceptent très volontiers de le mettre sur leurs épaules quand elles entrent en classe.

Il faut que les chefs d'établissement soient à la porte des établissements. C'est à la porte de l'établissement qu'il faut dire aux élèves : « Non, tu enlèves le walkman, non tu enlèves ta casquette, non tu enlèves ton foulard etc... » Pour signifier qu'on entre dans un lieu : l'école qui a une signification particulière, c'est une institution où on va se rendre disponible pour apprendre, dans l'égalité, des valeurs... et que les savoirs sont liés à ces valeurs. A Argenteuil, à partir du moment où le chef d'établissement était à la porte d'entrée et disait : « Non, tu sais bien, tu ne peux pas entrer comme ça, alors tu enlèves, sois gentil, ça y est tu passes, d'accord, tu l'as enlevé ». Ainsi, l'enseignant ne se trouvait plus, en classe, face à un problème qu'il ne pouvait pas résoudre. Comment se fait-il que cette jeune soit arrivée jusqu'en classe comme cela? Est-ce que nous sommes exemplaires dans la réponse collective de la communauté éducative? Comme par hasard, les établissements où ça se passe mieux sont les établissements où il y a une véritable com-



munauté éducative et où les élèves ne jouent pas sur les différences de comportement, selon qu'on est avec Madame Machin ou avec M. Truc. Et je pense que les débats, il faut les avoir sur le plan syndical. Mais présenter les divisions devant les élèves, avec des points de vue différents, c'est la pire des choses. Les établissements dans lesquels il y a des problèmes de violence aujourd'hui, ce sont les établissements où il n'y a aucune équipe éducative et où les élèves ne peuvent pas avoir une identité « communauté scolaire ». Il vaudrait beaucoup mieux qu'ils aient une identité scolaire, c'est-à-dire une véritable communauté éducative, qu'une identité extérieure qui est de faire intrusion à l'intérieur de l'école. Pour travailler dans des établissements les plus violents, je peux vous dire que ce qui, vraiment, est le plus efficace et le plus rapidement efficace, c'est de travailler en communauté éducative, et que les élèves ne jouent pas sur toutes les différences possibles. Il faut que vous arriviez à une solution par établissement, mais pas une solution par classe, là, ce n'est pas possible, là vraiment les islamistes n'attendent que ça et la première des stratégies, c'est de provoquer l'explosion. L'un d'eux m'a dit : « C'est très facile de faire implorer l'école en France » et je lui ai dit : « Ah, oui, pourquoi? Qu'est-ce que c'est? » Il a dit : « C'est que les enseignants sont seuls dans leur classe ».

Vous savez que vous êtes dans des sociétés où, dès l'école primaire, on va avoir des réactions violentes, des revendications identitaires, des jeunes qui vont faire de l'opposition à l'école en tant qu'école, il n'y a plus de postulat selon lequel la culture familiale est nécessairement une culture à l'appui de la culture de l'école. Non, c'est un postulat erroné. Parfois oui, parfois non. Donc, c'est un travail qui est différent du travail qui pouvait être fait il y a 30 ou 40 ans. Les parents ne comprennent pas forcément ce qui se fait à l'école, les parents ne sont pas forcément en appui de l'école. Ce n'est pas uniquement une question de niveau d'instruction. Les O.S. de la régie Renault avec lesquels je travaillais à la fin des années 70, valorisaient l'école en tant que telle, et la mère, même si elle ne savait pas

lire, elle aidait, elle regardait si le cahier était propre, elle aidait et elle valorisait l'école.

Aujourd'hui, nous avons des familles dans lesquelles l'école n'est plus considérée comme une valeur, et il y a un discours de dénigrement de l'école, d'opposition à l'école et existent des stratégies militantes contre l'école. Il faut travailler avec ça. Ça fait d'autant plus partie de la réalité, qu'il faut que vous travaillez sur les conflits de culture. Je crois que c'est indispensable. On ne peut pas faire comme si la notion de droit et d'obligation était une notion partagée. Deux siècles de culture depuis la révolution française, précédés par la philosophie des lumières. Je pense, par exemple, à des écoles d'Argenteuil où 20% des élèves vivent dans des familles polygames et où l'un des moyens de l'éducation, c'est le ceinturon. Je suis désolée.

Le beau travail d'éducateur, c'est un travail d'explication, pour faire entrer, progressivement dans une pensée, le respect de l'autre et l'égalité. Toutes nos enquêtes auprès des jeunes, et cela dès le primaire, montrent que nous avons maintenant des jeunes qui pensent qu'un homme et une femme c'est différent, et ça le sera toujours et dans une relation d'inégalité parce que Dieu l'a voulu. Qu'il y a des fatalités qui font qu'il y a des riches et des pauvres, qu'il y a des conceptions du corps, des rôles sexuels, des inégalités sociales. Si nous laissons dans l'implicite tout ce qui nous semble essentiel du point de vue des principes, de la culture politique, notre échec est inévitable. Ce n'est pas la peine de venir faire des maths, du français si derrière vous n'avez pas des enfants qui sont introduits dans une citoyenneté démocratique. Je n'en veux pas, moi, à des personnes, surtout qui ne travaillent pas dans un milieu professionnel, de n'avoir comme seule référence qu'une espèce de religion mythique à qui on fait dire n'importe quoi, qui est d'autant plus totalitaire qu'on ne la connaît pas et qui est d'autant plus dogmatique que pour prouver qu'on est un bon, il suffit de faire quelques gestes et on va embêter tout le monde avec le Ramadan. Par exemple, c'est absurde que des enfants qui ne soient pas arrivés à

la puberté fassent le Ramadan. Si vous voulez avoir des revendications stupides, idiotes, vous interdirez le foulard, vous aurez le survêtement islamique pour une république islamique du salut. Ce qui veut dire que dans vos cours, dès le départ, vous refaites ce travail fondamental que faisaient les instituteurs de la III<sup>ème</sup> République. Les difficultés, historiquement, on en a connu d'énormes, je dis toujours, quand j'allais à l'école, j'avais à côté de moi, dans la même classe, des enfants dont la mère de l'un avait été tondu à la Libération, les parents de l'autre étaient morts en camp de concentration, d'autres, encore qui étaient fils de Bof, les « beurre, œufs, fromage », etc... Vous croyez que c'était une situation calme? Sans tension? Les jeunes que nous avons aujourd'hui vivent des maltraitances, des violences, des problèmes identitaires, des problèmes familiaux... avec un rôle de l'école qui est un rôle absolument fondamental.

Il faut être très conscient de ça, ne minimisons pas les problèmes, nous allons en avoir beaucoup. On ne va pas arriver comme aux Etats-Unis, je l'espère, à faire des diplômés de « Bonux », pour arriver à parler aux élèves, c'est-à-dire la langue des minorités, les enseignants sont obligés d'aller apprendre la langue des minorités pour pouvoir parler à leurs élèves et pour commencer à les introduire dans l'anglo-américain. Donc faire comme aux Etats-Unis, où tous les matins, des écoles publiques, on ne fête pas Noël pour des raisons laïques, mais on lit le 1<sup>er</sup> amendement de la Constitution et on re-travaille tous les jours sur les valeurs fondamentales de la Constitution. J'espère qu'on n'en n'arrivera pas là. Qu'est-ce que c'est que le corps? Les signes vestimentaires? La liberté d'expression? L'égalité entre les élèves? L'obligation scolaire? Le sens de l'école? Et en même temps, il faut savoir que quand vous cédez à une jeune fille au foulard, vous êtes complices de celles qui sont passées au vitriol, vous êtes complices de celles qui, en France, sont menacées au point que Monseigneur de Foix m'a demandé une consultation sur la laïcité. Qu'est-ce que c'est la laïcité qu'on peut enseigner dans des écoles pri-

vées sous contrat, étant donné les revendications particularistes religieuses musulmanes et juives dans les écoles privées sous contrat, avec les menaces qui sont faites sur des jeunes filles musulmanes qui sont obligées d'aller dans des écoles catholiques tellement elles sont menacées dans leur corps, menacées dans leurs familles, si elles ne portent pas le foulard à l'école publique?

### Questions de la salle

*Vous semblez vous satisfaire du moyen qui est pris d'exclure les enfants, non pas au motif du port du foulard, mais au motif par exemple : le port du foulard est dangereux pour la gymnastique.*

### Jacqueline Costa Lascoux

Mais non! Je vous réponds tout de suite. Il faut qu'il y ait une formation sur la laïcité dans tous les U.F.M. Et que ce soit une vraie formation, c'est-à-dire, qu'on ait le temps justement de lever les contresens etc... Vous avez le foulard, demain vous aurez la demande de couverts séparés, de survêtements machins, etc... Les créationnistes qu'on a à Sarcelles, des jeunes qui, dès qu'ils entendent le mot évolution, mettent les mains sur les yeux. Les Loubavitch qui vont maintenant dans des écoles publiques et qui créent des problèmes énormes aussi.

**Ce n'est pas en faisant d'un objet un signe absolu, qu'on trouve la solution. C'est dans la méthode pour répondre.**

Les enfants sont à égalité devant l'obligation scolaire parce que c'est un droit à l'obligation. Donc, tous les enfants suivent tous les cours.

L'obligation scolaire, c'est fondamental; là, on n'est pas dans le domaine de la liberté d'expression. Tout ce qui serait dérogatoire à l'obligation scolaire, droit à l'éducation, là il n'y a aucun problème, justement pas d'ambiguïté, déjà ça résout pas mal de questions. Pour ce qui est des vêtements, attitudes, paroles, qui, à l'intérieur de l'école, peuvent poser problème, trouble, soit parce qu'ils ont des connotations racistes, soit parce qu'ils ont des connotations sexistes, soit parce qu'ils veulent essayer de convaincre ou d'imposer un point de vue à d'autres, etc... Là, on est

dans un mode d'expression, donc qu'on interprète en tant que tel, certes vis à vis de la personne, mais aussi vis à vis du trouble causé. Et il faut dire à l'élève, et encore plus aux parents, que le trouble est inacceptable, parce qu'il rompt l'obligation scolaire et l'égalité des élèves dans la façon de travailler, et qu'on n'a pas à perturber le travail de l'école par des comportements externes. Sur ce point, il convient d'être extrêmement ferme, dès le début.

Si on a des élèves qui ont des problèmes de maltraitances sexuelles, on essaie de les résoudre en tant que tels, et si on sait que c'est une jeune fille qui a été l'objet d'une agression, on essaie de résoudre ce problème-là. Si on a des jeunes filles qui disent : « Ma famille et moi avons été maltraitées par les flics, ils ont eu des propos racistes, alors d'accord, je suis arabe, alors je l'affirme », par exemple, ou bien « Moi la shoah, machin »... On a des élèves, des gamins de la 4<sup>ème</sup> génération qui se réclament de la shoah. Bon, d'accord, on traite de la question.

C'est ça qui est formidable à l'école, c'est que vous avez du temps pour en parler. Vous pouvez traiter : « oui, c'est vrai, ce n'est pas bien le racisme, etc... comment on peut réagir au racisme », ou bien « tu as l'impression qu'on ne parle pas suffisamment de toi, de ton pays » A ce moment-là, on peut faire un petit travail sur le pays d'origine. En même temps, dire : « Mais attends, les autres existent ». Et toujours, nous avons des élèves qui ne sont absolument pas dans une relation d'égalité avec leurs camarades. Ils se voient eux, de façon narcissique et ils ne voient pas les autres. Il faut en permanence les remettre dans la situation. « Oui, mais ton droit s'arrête au droit des autres ». On explique ça. Mais on a des familles



prosélytes qui sont dans le rapport de force indiqué tout à l'heure, qui essaient de faire éclater l'école laïque pour voir en testant avec leur fille, jusqu'où ça va aller. Là, si nous sommes fermes avec toutes les autorités hiérarchiques et avec toute l'école derrière, je vous assure qu'il n'y a pas beaucoup de familles qui à ce moment-là résistent. Elle va être exclue, parce qu'elle ne peut pas participer au cours de gymnastique. Si elle portait un survêtement islamiste, elle ne le serait pas. Quels autres motifs d'exclusion pourrait-on encore trouver? Il y a une hiérarchie dans les principes et dans les méthodes, tout ce qui est atteinte à l'égalité des élèves, à l'obligation scolaire, au droit à l'éducation des enfants, là, si j'ose dire, ça tombe très nettement. Le refus d'aller en gymnastique ça tombe très nettement, on fait tout pour trouver la solution. Si on n'y arrive pas, on dit non, on ne peut pas permettre ça. Il faut aussi qu'on soit très vigilant vis à vis non seulement des musulmans, mais aussi de toutes les autres religions. Dès qu'on est dans quelque chose qui est plus interprétatif, ça va être plus complexe.



Je pense à des cas terribles qu'on a eus à Argenteuil, de jeunes filles victimes d'inceste. Si vous arrivez sur des cas d'inceste avec votre petit bréviaire sur la laïcité et que vous laissez courir la situation, vous risquez de vous retrouver avec des tentatives de suicide. Vous, vous avez les plus petits, tant mieux, mais à tous les âges, on voit des choses assez étonnantes actuellement. Ce que l'on sait, c'est qu'il faut que vous en parliez collectivement pour savoir qu'elle est la façon d'expliquer. Trouvez entre vous la meilleure façon d'en parler avec les parents. Ayez des méthodes d'action. Ne présentez jamais la communauté éducative comme divisée sur la question. C'est une

question de survie. Deuxièmement, il faut que la hiérarchie suive. Mais il faut aussi qu'il y ait une véritable culture laïque qui fait que dès le départ, dès la rentrée scolaire, on sait qu'on est dans le cadre d'une école laïque. Et avant même qu'il y ait un cas d'urgence, on dit qu'il y a des situations que l'on n'acceptera pas. Il faut être très ferme dès le départ pour que le contrat soit posé au départ. Anticipez. Anticipez dans vos cours, anticipez dans l'accueil des parents. Anticipez dans la réponse

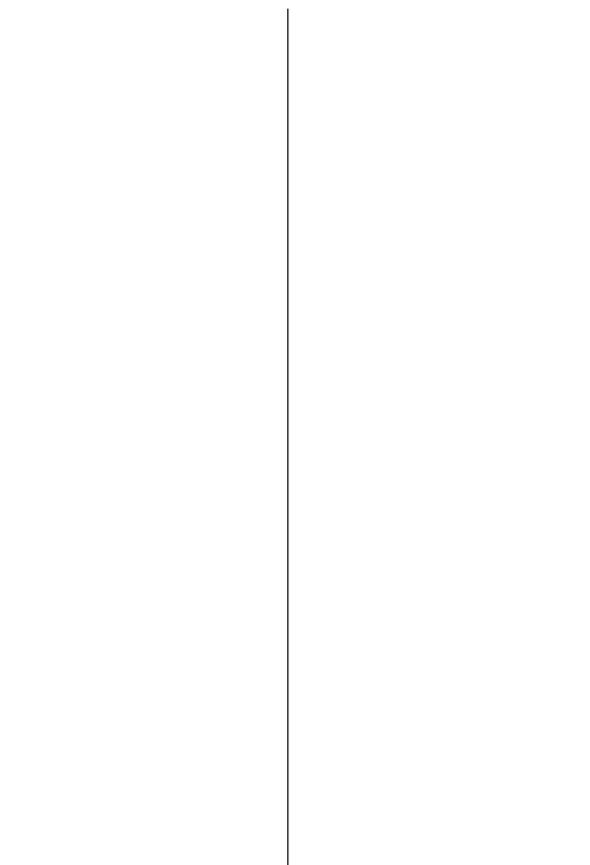
**Phillippe Dupont :**

Une chose est sûre et on la met en évidence aujourd'hui, c'est qu'il y a une nécessité absolue de se réapproprié la culture laïque, et ses valeurs qui sont absentes de la formation et du quotidien de l'école. Tant que l'ensemble de la profession ne s'appropriera pas ces valeurs-là, on n'arrivera pas, quels que soient les textes réglementaires à avancer par rapport à ces questions.

La preuve que les textes ne permettent pas de tout résoudre, c'est qu'aujourd'hui on a été sensibilisé à Antony. Parce qu'il y a eu une affaire et la difficulté que l'on va avoir et qui va être notre travail syndical, c'est d'essayer de faire partager cette préoccupation par l'ensemble de nos collègues, par nos publications, par cette réunion et il faudra trouver d'autres formes pour prolonger ce débats.

Dans cette salle, nombre d'entre nous avons été ou sommes encore instituteurs. Les jeunes PE sont peu nombreux. Je veux dire par là que la laïcité est synonyme pour nous de luttés, de combats, de manifestations; elle a un sens. Il faut qu'elle ait aussi un sens pour l'ensemble de la profession. Et je crois que c'est le défi n° 1 que nous avons aujourd'hui dans le 1<sup>er</sup> degré dans l'Education Nationale, bien avant celui de la réforme des textes...

Parce que poser des principes politiques, c'est facile à faire, il suffit d'écrire sur un papier, mais les faire passer dans la vie quotidienne, c'est là où se situe le véritable défi que l'on aura dans les mois à venir. C'est à quoi s'engage le SNUipp92.





## Laïcité : état des lieux et avenir

Colloque départemental  
samedi 13 mai - IUFM d'Antony

---

**L'école fait face à une montée des revendications identitaires des élèves**  
La Mairie samedi 10 avril 2000

---

**SOMMAIRE**

- Page 1 : état des lieux et avenir
- Page 2 et 3 : article 972-1992
- Page 4 et 5 : article 972-1992
- Page 6 et 7 : situation de 1977-1980
- Page 8 : annuaire de 1980-1984
- Page 9 : Antony
- Page 10 : Metz
- Page 11 : Réunion
- Page 12 et 13 : lettre aux parents

« Nous sommes tous de enfants de notre époque » disait le grand MAÏRI. ANTOY, SEUL EN FRANCE à Mgr Luchini au Premier Vignier et au Premier Bourgeois.

Nous, enseignants de l'école laïque française, nous affirmons : l'École Française est l'école de tous les enfants.

Il faut empêcher le fait qu'un enfant de la Nation (quelle que soient leurs opinions, leurs religions ou leurs croyances, ou leur situation personnelle, économique...)

« Nous sommes tous de enfants de notre époque » disait le grand MAÏRI. ANTOY, SEUL EN FRANCE à Mgr Luchini au Premier Vignier et au Premier Bourgeois.

Nous, enseignants de l'école laïque française, nous affirmons : l'École Française est l'école de tous les enfants.

Il faut empêcher le fait qu'un enfant de la Nation (quelle que soient leurs opinions, leurs religions ou leurs croyances, ou leur situation personnelle, économique...)

---

Phillippe Dupont  
Membre le 13 mai 2000

---

Ce numéro spécial a été financé par les cotisations syndicales des adhérents du SNUipp 92. Il est donc gratuit pour ceux-ci et proposé au prix de 2 F pour les autres.

**Janvier 2000**

Une élève se présente voilée à l'école du Noyer Doré. L'équipe la refuse en classe.

Pendant cinq semaines, elle discute avec la famille sans qu'une solution se dégage.

Le SNUIPP rencontre régulièrement les collègues, interpelle l'IA et le Ministère.

**Février 2000****Le 24/02/00**

85% de grévistes à Antony

Une lettre est envoyée à tous les députés des Hauts de Seine. (5 répondront)

Les enseignants de l'école sont reçus avec le SNUIPP par Mr Chantepy chef de cabinet de Mme Royal Ministre des Affaires Scolaires.

**Mars 2000**

L'IA exclut l'élève

**Mai 2000****Le 13/05/00**

Le SNUIPP 92 organise, à l'IUFM, un colloque départemental : Laïcité état des lieux et avenir.

**Novembre 2000****Le 23/11/00**

Le TA annule la décision d'exclusion « L'IA n'a pas la compétence pour prononcer l'exclusion définitive d'un élève d'une école élémentaire. »

**Décembre 2000****Le 23/12/00**

L'IEP signifie l'intégration de l'élève à l'école du Noyer Doré. L'équipe refuse dans une « déclaration de principe ».

**janvier 2001****Le 18/01/01**

L'administration propose A. Pajeaud Refus de l'équipe.

Le SNUIPP rencontre l'équipe de Pajeaud et gardera le contact.

Lettre ouverte de l'équipe du Noyer Doré aux collègues de Pajeaud

**Le 19/01/01**

Les enseignants de l'école Pajeaud s'adressent aux collègues d'Antony, ils souhaitent prendre une semaine de réflexion.

**Le 23/01/01**

L'équipe d'Anatole France, dans une lettre envoyée aux écoles, appelle les organisations syndicales à prendre la tête d'un refus de tout enfant porteur d'un voile et demande une AG.

**Le 26/1/01**

AG de la S/section du SNUIPP (75 personnes) Un fax est envoyé à Mme Chérifi

**Le 27/01/01**

L'équipe d'A. Pajeaud interroge par sondage les enseignants de la ville. (85% y répondront)

**L'action du SNUIPP 92**

Pendant les vacances de Noël 2000, le SNUIPP est informé par les collègues du Noyer Doré de la décision du Tribunal Administratif de Paris de l'obligation de rescolariser l'enfant. Dans le même temps, l'équipe nous fait part de sa « déclaration de principe » où elle annonce que l'enfant ne sera pas autorisée à se rendre en classe voilée et restera sous la surveillance du directeur.

Le bureau départemental rappelle qu'il restera fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était fixée l'an passé. Le SNUIPP accompagnera les positions de l'équipe quelles qu'elles soient et indique que son mandat sur cette question est de favoriser une réflexion en prenant en compte les appréciations différentes de la profession, en recherchant une clarification des objectifs sur la laïcité et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Depuis décembre 99, le SNUIPP n'a cessé de suivre, et continue de le faire, ce dossier avec autant de sérénité que de détermination. Informé de la décision de l'administration de proposer à une autre école la scolarisation de l'élève le SNUIPP92 prendra aussitôt contact avec l'équipe de Pajeaud. La sous section organise une AG le 26 janvier 2001 avec 75 personnes présentes. Un fax est en-

voyé à Mme Chérifi. (médiatrice du Ministère)

Le SNUIPP 92 rencontre l'IA et demande qu'elle reçoive en urgence une délégation des enseignants de la ville représentant toutes les sensibilités. Elle comprendra des enseignants du Noyer Doré, d'A. Pajeaud et des enseignants de la ville.

Mardi 27 février la délégation est reçue, elle fait part du traumatisme dans lequel sont plongés les enseignants de la ville et plus particulièrement ceux des écoles concernées.

Elle rappelle l'ambiguïté des textes concernant les signes ostentatoires, le manque de formation des enseignants concernant la laïcité, les contradictions entre la neutralité imposée aux enseignants et la liberté reconnue aux élèves d'afficher leurs croyances; le sentiment d'isolement des collègues qui doivent gérer seuls ces situations...

Des groupes de travail seront constitués qui porteront sur la laïcité, les limites de l'engagement des fonctionnaires et sur la modifications des textes (circulaires et règlement type départemental). De mars à mai 3 groupes de travail se tiennent à Antony :

- 1 laïcité et intégration
- 2 la neutralité des enseignants

· 3 modification du règlement type départemental.

Le 23 mars 2001, la secrétaire générale du SNUIPP 92 adresse un courrier au Ministre de l'éducation Nationale où elle rappelle les engagements pris l'an dernier par le ministère et l'interroge sur le suivi du dossier.

Le jeudi 3 mai, une délégation du SNUIPP 92 est reçue au Ministère par Mr Alain SEKSIG (cabinet du Ministre) qui nous informe que le débat est en cours au ministère, que des groupes de travail réfléchissent et qu'il est prêt à rencontrer les collègues concernés et de les associer à la réflexion.

D'autre part lors d'un conseil syndical, il est décidé que le débat doit être celui de la profession, cette question sera abordée dans toutes les réunions d'informations syndicales organisées par la section.

Certaines sous sections organiseront des débats sur ce thème (Nanterre, Châtenay-Malabry).

Suite au congrès départemental, le conseil syndical adopte une motion en direction du congrès national.

Philippe Dupont intervient afin qu'un engagement soit pris par le SNUIPP sur la laïcité.

Une motion du congrès national est adoptée



Intervention de P. Dupont au congrès national du SNUIPP

La question laïque est toujours présente au cœur de la vie syndicale dans les départements où l'école publique est quotidiennement confrontée à la forte présence de l'enseignement privé, dans les départements de l'ouest par exemple.

Pour les autres, l'action laïque remonte à janvier 1994 avec les propositions Bayrou.

Pourtant, depuis une décennie nous assistons à une poussée des volontés identitaires, des intégrismes, des pressions politiques et commerciales. Ces interpellations de l'école laïque sont nouvelles, moins franches et moins direct que le combat public/privé. Face à ces évolutions, force est de

constater que nos collègues sont assez démunis :

- Absence totale de formation, voire d'information, dans les IUFM
- Déficit de réflexion et de positionnement des organisations syndicales.

Pour tous les collègues sortis d'IUFM que signifie le mot laïcité, quelles valeurs représente-t-il? De même pour les plus anciens, ne sont-ils pas cantonnés au schéma école publique/école privée, fonds publics/fonds privés?

Confrontés dans notre département à un problème d'intégrisme religieux, nous avons pu constater les effets de ce déficit, des fortes tensions, pour ne pas dire plus, que cela a engendré entre col-

lègues.

Nous voulons à l'occasion de ce congrès, interpeller l'ensemble du syndicat pour qu'un engagement soit pris afin qu'une réflexion s'engage très rapidement sur l'état de la laïcité aujourd'hui, des nouvelles questions qui lui sont posées, sur le positionnement syndical et l'action qui doit en découler. Dans le même temps, la laïcité, son histoire, ses valeurs doivent être un élément de la formation initiale et continue.

Motion laïcité présentée par le SNUipp92

Les dernières grandes actions laïques remontent à Bayrou et la loi Falloux, sur un problème de financement public de l'école privée. Depuis, la laïcité est totalement absente de nos réflexions, de nos débats. Plusieurs générations de PE sont sorties des IUFM sans aborder de la moindre façon le sens, l'histoire, l'évolution de la laïcité. Avec la poussée des intégrismes, la volonté d'affirmer son appartenance à

un groupe, la marchandisation de l'école, la laïcité redevient une référence incontournable.

- Des avis du conseil d'État qui reconnaissent la liberté à nos élèves d'arborer des signes religieux dans nos écoles, de la volonté de faire de notre école l'école de tous, de la difficulté d'adapter les règlements intérieurs.
- des situations difficiles qu'ont à gérer les écoles soumises à cette poussée

identitaire en fonction des différentes circulaires (Bayrou et Jospin)

- De l'absence dans la formation des maîtres de l'étude de la laïcité, du devoir de neutralité des enseignants, Tout concourt à ce que le SNUipp engage la réflexion et le débat sur la laïcité aujourd'hui et demain.

Motion de congrès adoptée à Tours

Le congrès national du SNUipp réaffirme son attachement à l'École Publique Laïque gratuite. La Laïcité reste la condition indispensable pour une société fondée sur l'égalité des droits, le développement du sens critique, la formation démocratique de ses membres, pour l'ensemble des citoyens quelles que soient leurs conditions sociales et leurs croyances. Plusieurs événements montrent que la question de la laïcité est toujours d'actualité : équipement informatique des PE1 exclusivement du privé par le conseil général du Morbihan, financement de travaux de mise aux normes d'établissements privés par le conseil général du Maine-et-Loire au-delà des limites fixées par la loi, création de ZEP privés, interférence public-privé dans l'IAIS (financement, secteur d'intervention, intervenants...) résurgence de prosélytisme religieux, place des sectes... L'école publique est confrontée au quotidien au développement de l'individualisme, à des dérives identitaires, des intégrismes, des pressions politiques, commerciales... Aujourd'hui, la laïcité est interpellée par des comportements individuels ou collectifs qui dépassent son champ d'intervention initiale.

Le SNUipp réaffirme ses mandats : Les principes de laïcité et d'unicité du système public d'éducation (programmes, moyens)... que nous défendons, s'opposent à l'introduction de logiques libérales dans la gestion des établissements, dans le recrutement des personnels, et dans la gestion au mérite. L'école laïque est la seule à pouvoir véritablement assurer une véritable mission de service public.

La laïcité, parce qu'elle veut transcender les différences, est essentielle dans la constitution du lien social. Elle marque une conception de la société qui revendique le dialogue et la confrontation des cultures et refuse l'enfermement dans sa communauté d'origine, sa religion et sa culture. Par l'école laïque, nous favorisons l'intégration : nous transmettons des valeurs essentielles qui fondent la liberté, nous soustrayons les jeunes à l'emprise des intérêts marchands et particuliers et nous leur donnons ainsi les moyens d'agir et de penser par eux-mêmes. Nous affirmons notre volonté de mettre fin au dualisme scolaire par l'unification du système d'enseignement dans notre pays, au sein d'un service public et laïque renoué

auquel seraient réservés exclusivement les fonds publics. Notre bataille pour la transformation de l'école, pour la réussite de tous passe aussi par le refus du dualisme scolaire que nous réaffirmons avec la FSU. Le SNUipp réaffirme son exigence d'abrogation des lois anti-laïques.

Le SNUipp rappelle la nécessité d'abroger le statut scolaire d'Alsace-Moselle. Le SNUipp dénonce le choix d'accorder le titre de ZEP à des établissements privés.

Le SNUipp s'engage à faire de la laïcité un axe important de son intervention, de son action. Il s'engage dans un travail permanent de réflexion et d'information sous la forme d'une commission nationale relayée dans les départements. Dès à présent, le SNUipp exige la mise en place d'un module de formation dans les IUFM.

Groupe de travail « laïcité » du 21/05/01

Après une lecture des différents textes suivants : (avis du conseil d'État du 27/11/89, décret 90788 du 6/009/90 (fréquentation et obligation scolaires), circulaire du 12/12/89 (laïcité, port de signes religieux par les élèves et caractère obligatoire des enseignements), circulaire du 26/10/93 (neutralité des enseignants), circulaire du 20/09/94 (neutralité de l'enseignement public : ports de signes ostentatoires dans les établissements scolaires), règlement départemental type des écoles. Nous proposons d'inclure dans le règlement départemental type (titre 3 - Vie scolaire) le paragraphe suivant : **Le port par les élèves de signes discrets ou vêtements manifestant leur attachement personnel à des**

**convictions, notamment religieuses, peut être toléré dans l'école (cf. avis du conseil d'État du 27/11/89).**

**Toutefois, le port de ces signes et vêtements ne peut avoir pour conséquence un trouble manifeste dans le bon fonctionnement du Service Public. Il ne peut également être préjudiciable à l'élève dans ses activités quotidiennes. Il est reconnu que seule l'équipe éducative est apte à reconnaître les conséquences sur le Service Public d'Education.**

Ensuite a été abordé le thème des sanctions.

Accord du groupe sur une échelle

progressive des sanctions : avertissement, exclusion temporaire, changement d'école (déjà existantes dans le règlement départemental type) Il été envisagé de créer une instance départementale présidée par l'Inspecteur d'Académie qui pourrait statuer sur l'exclusion définitive d'un élève afin d'éviter de reposer le même problème dans différentes écoles successives.

Le groupe de travail est prêt à poursuivre cette réflexion dès la rentrée prochaine.

Février 2001

Le 2/2/01

Réunion IEN/Directeurs

Le 27/2/01

L'IA reçoit une délégation : enseignants des écoles concernées, de la ville et du SNUipp.

Mise en place des groupes de travail

Mars 2001

Le 17/03/01

Le texte « Laïcité et École Publique » est proposé en pétition par l'équipe du Noyer Doré.

Le 23/3/01

Le SNUipp 92 adresse un courrier au Ministre de l'éducation Nationale, rappelle les engagements pris l'an dernier par le ministère

Le 24/3/01

Premier groupe de travail à Antony.

Avril 2001

Le 6/4/01

Réponse des enseignants de la Croix de Bery au texte « Laïcité et École Publique ».

Le 30/4/01

Congrès départemental du SNUipp 92 intervention sur la laïcité : proposition d'une motion laïcité.

Mai 2001

Le 3/5/01

Une délégation du SNUipp est reçue au Ministère par Alain Seksig (cabinet du Ministre).

Le 9/5/01

Le CS du SNUipp 92 adopte la motion laïcité.

Le 19/5/01

Deuxième groupe de travail à Antony.

Le 21/5/01

Troisième groupe de travail à Antony. Proposition de modification du règlement type départemental.

Le 28/05/01

Intervention du SNUIPP92 au congrès national du SNUIPP

Le 30/5/01

Le congrès national SNUipp adopte la motion laïcité.